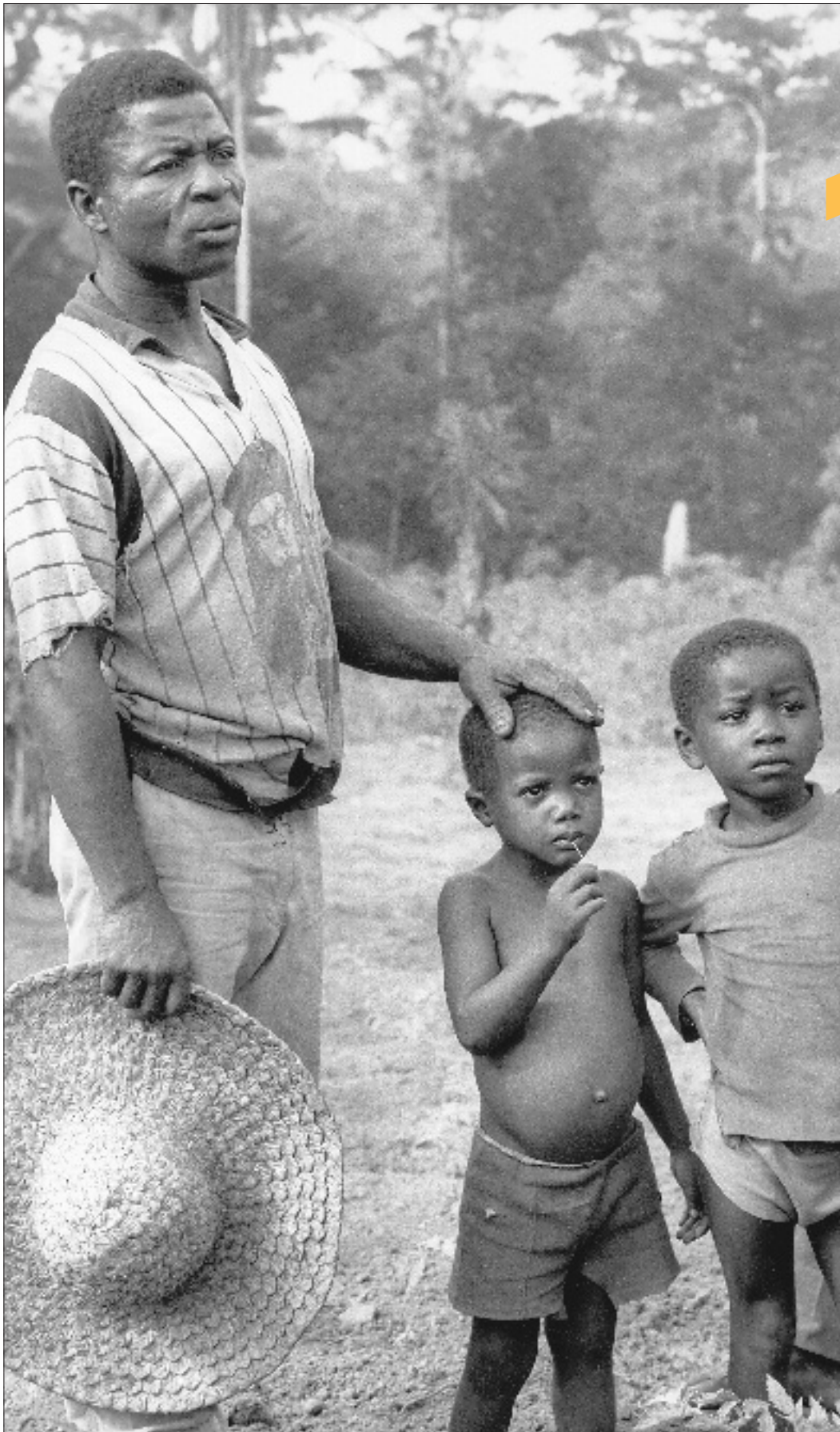


GRAIN DE SEL

Inter-Réseaux • Développement rural



13

TRIMESTRIEL
NOVEMBRE 1999

SUR LE TERRAIN

**Les filières coton
d'Afrique
en pleine mutation**



**Libéralisation
des exportations
de cacao: un défi
pour les OP ivoiriennes**



**Paroles
de femmes rurales**

INTER-RÉSEAUX

Perspectives 2000



**Un vice-président
pour l'Inter-Réseaux**



**La formation
des responsables
paysans**

L'INTER-RÉSEAUX UN LIEU D'ÉCHANGES, UNE BANQUE D'IDÉES

Inter-Réseaux est spécialisé dans le développement rural des pays de l'hémisphère Sud. C'est un lieu d'échanges, une banque d'idées, alimentée par cinq mille membres disséminés aux quatre coins de la terre (dont les deux tiers en Afrique). Financé par le ministère français des Affaires étrangères – coopération et francophonie –, ce n'est ni un bureau d'études, ni un bailleur de fonds. Son rôle est de favoriser la collecte et la circulation des informations, des expériences, des initiatives venant des organisations paysannes et, plus largement, des populations rurales des pays du Sud.

L'Inter-Réseaux a l'ambition d'enrichir et de renouveler la réflexion et les pratiques de la coopération entre le Nord et le Sud dans le domaine du développement rural. Pour ce faire, il multiplie les lieux et les occasions de débats, de réunions dans différents pays, de rencontres entre régions voisines, en animant des groupes de travail, en publiant des dossiers. Il édite des annuaires de ses membres (annuaire général et par pays). Il publie *Grain de sel*, espace de dialogue et d'échanges entre les membres de l'Inter-Réseaux. Trimestriel, *Grain de Sel* est diffusé sur abonnement aux membres de l'hémisphère Nord.



A. Schwartz. ONSTOM

COMMENT EN FAIRE PARTIE?

Les membres de l'Inter-Réseaux appartiennent à des milieux professionnels variés du Sud comme du Nord: organisations paysannes, universités, centres de recherche, ONG, bureaux d'études... Leur activité professionnelle concerne le développement agricole.

Pour devenir membre de l'Inter-Réseaux, il suffit d'en faire la demande à son secrétariat et de remplir la fiche d'identification qui vous est retournée. Il faut aussi participer aux activités de l'Inter-Réseaux, selon ses disponibilités, en apportant son «*grain de sel*»: envoi de témoignages sur des expériences de développement rural, d'articles, de contributions personnelles ou collectives, participation à des réunions... Les grandes orientations de l'Inter-Réseaux sont définies par un bureau ayant à sa tête un président. Un secrétariat exécutif, basé à Paris, assure la mise en œuvre des orientations et la coordination des activités.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail ont pour objectifs de faire le point sur une question importante et controversée du développement rural et d'en dégager les grands enjeux politiques, économiques et sociaux. Ce sont:

Depuis 1996

- L'appui aux organisations paysannes et rurales
- Les enjeux de l'aide au secteur agricole

Depuis 1999

- Le financement des exploitations agricoles.

Cinq groupes ont achevé leurs travaux en 1998 et publié leurs résultats:

- La reconquête des marchés vivriers
- La gestion paysanne des grands espaces irrigués
- Les outils et méthodes de gestion
- Le développement local et la décentralisation
- La production et la circulation de l'information pour le développement rural.

Mieux vaut tard...

Après plusieurs mois d'absence due à des problèmes administratifs et financiers, vous avez en mains le numéro 13 de *Grain de sel*. Au nom de l'équipe de l'Inter-Réseaux, nous vous prions d'accepter toutes nos excuses pour ce retard. Ce numéro est un peu une charnière entre le *Grain de sel* que vous connaissez et la nouvelle formule vers laquelle nous souhaitons nous orienter. Vos réactions seront les bienvenues pour nous aider à améliorer ce bulletin qui est avant tout le vôtre. Nous en profitons pour saluer l'arrivée de Sylvia Serbin, venue renforcer l'équipe du Secrétariat exécutif de l'Inter-Réseaux, comme chargée de communication. Et bonne lecture à tous!

SOMMAIRE

SUR LE TERRAIN

Libéralisation des exportations de cacao : un défi pour les OP ivoiriennes	4
Les filières coton d'Afrique en pleine mutation	6
Débat • L'évolution de l'agriculture au Mali Sud	9
Burkina Faso • Une ambition pour le CCOF : se faire entendre des décideurs internationaux	10
Retour à la terre • L'échec d'un ancien banquier devenu riziculteur	11
Il a créé son propre métier : vendeur ambulant d'ouvrages spécialisés	12
Parole de femmes rurales	13

INTER-RÉSEAUX

Groupes de travail • Perspectives 2000	16
Le rôle du vice-président	17
Enjeux de l'aide en Afrique sub-saharienne : quelles priorités pour l'aide au développement rural ?	18
Les «dossiers débats» du GRAD	21
Les responsables paysans, pour des formations plus adaptées aux mutations du monde rural	23
Rencontres paysannes de Ségou : mobilisation des OP pour des formations plus innovantes	25
Quand les cadres se transforment en leaders paysans pour capter les aides	27
BOÎTE AUX LETTRES	28
ZOOM	30
PUBLICATIONS	32

Photo de couverture : A. Pinoges. CIRIC

L'ÉQUIPE DE L'INTER-RÉSEAUX

Gérard Winter, *président*
Younoussi Boukary, *vice-président*
Denis Pesche, *secrétaire exécutif*
Agnès Collonge, *coordinatrice technique*
Sylvia Serbin, *chargée de communication*
Gilles Mersadier, *chargé d'études Internet*
Daouda Diagne, *animateur du groupe de travail*
«Appui aux organisations paysannes et rurales»
Rachel Saadah, *assistante.*

GRAIN DE SEL

BULLETIN DE LIAISON DE L'INTER-RÉSEAUX
Directeur de la publication : Gérard Winter
Responsable de la rédaction : Sylvia Serbin
Maquette : Françoise Fourcault. Tél. 01 40 21 95 65
Impression : Imprimerie 34, Toulouse.

Inter-Réseaux, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris
Tél. 01 42 46 57 13 • Fax 01 42 46 54 24
E-mail : intereso@imaginet.fr
Site Web : <http://www.rio.net/inter-reseaux/>

Dépôt légal : Novembre 1999 • ISSN 1274-3895

É D I T O R I A L

Débattre des enjeux du développement

Appelé à la vice-présidence de l'Inter Réseaux, M. Younoussi Boukary a pris ses fonctions en juin dernier lors d'un voyage à Paris (voir présentation p. 17). À cette occasion, il a livré ses attentes concernant cet espace d'échanges.

«J'ai découvert à l'Inter-Réseaux des atouts qui m'ont convaincu d'y adhérer et qui constituent, de mon point de vue, des domaines où l'Inter-Réseaux apportera incontestablement une valeur ajoutée aux pratiques des organisations de développement en Afrique. Ces atouts sont les suivants :

- **La réflexion collective dans un cadre Sud-Sud, Nord-Sud et Nord-Nord.** Cette approche extrêmement enrichissante développe la connaissance mutuelle entre les acteurs, ainsi qu'une meilleure maîtrise des problématiques et des enjeux. Elle développe donc la solidarité entre les différents acteurs à tous les niveaux, améliore les relations et la coopération entre partenaires.

- **La pratique des débats dans le même cadre global.** Les acteurs du développement du Sud (ONG, chercheurs, administrations, organisations paysannes), sont focalisés sur les activités de terrain. Ils manquent de temps, de ressources et de compétences pour contribuer efficacement au débat des idées sur le développement, aux niveaux national, régional et international. Ils sont donc faiblement représentés, ou pas du tout, dans les processus de définition des politiques de développement. En impulsant cette pédagogie de débat en Afrique, l'Inter-Réseaux accroît les capacités de ces acteurs à se positionner dans la définition et la gestion des politiques de développement.

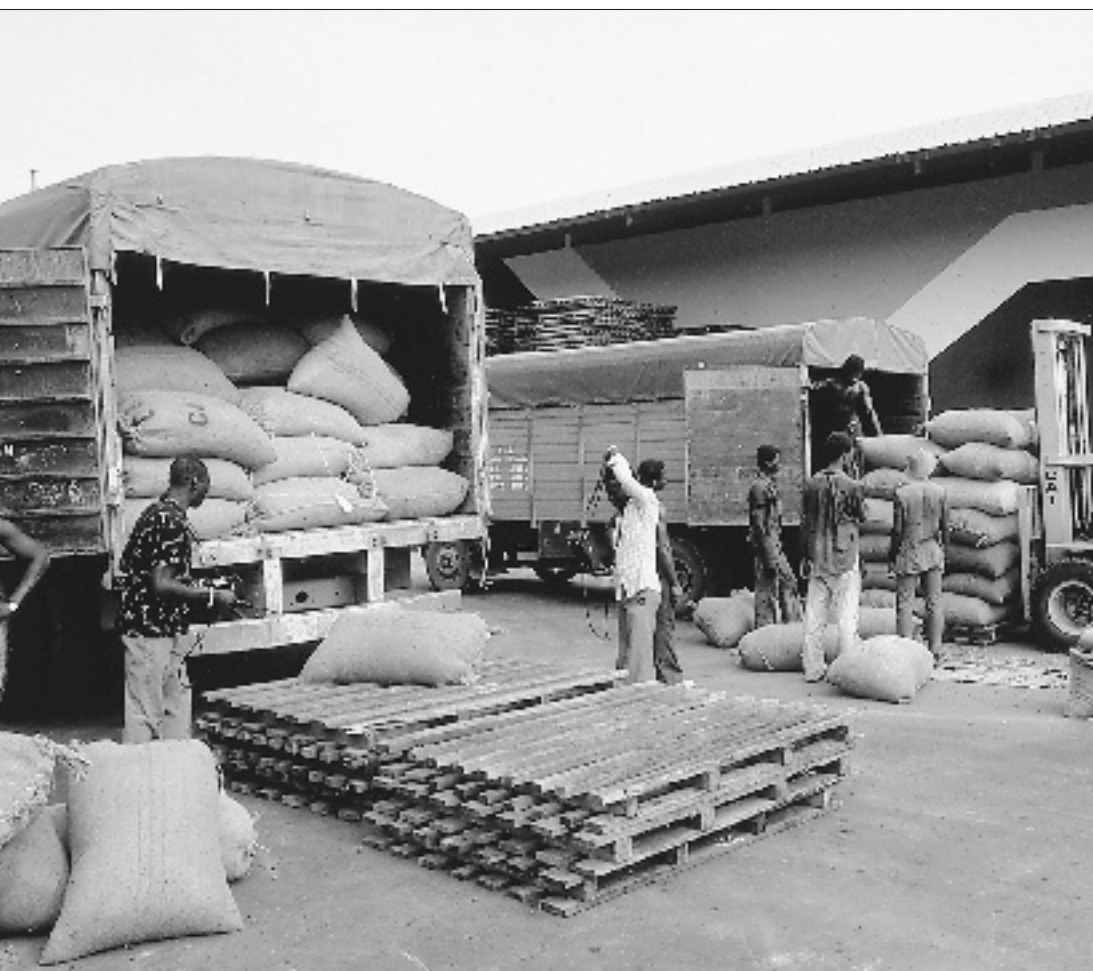
- **Le travail de recherche-développement** mené par les groupes de travail permet de livrer des informations qualifiées et fiables de nature à améliorer les pratiques des divers partenaires.

- **Une équipe opérationnelle compétente, engagée et soudée, appuyée par un bureau exécutif composé d'experts chevronnés** porte l'esprit de l'Inter-Réseaux. Il s'agit là d'une force qu'il faut consolider, car elle est, à mon avis, le gage de la participation nécessaire à la définition et à la réalisation des objectifs de l'Inter-Réseaux.

- **Il importe aussi de souligner l'utilité et l'audience de Grain de Sel** auprès des partenaires du Sud. Grain de sel véhicule en effet la pédagogie de l'Inter-Réseaux. En plus du trait d'union qu'il constitue entre les membres, Grain de Sel livre des informations qui le rendent spécifique dans sa conception et dans son contenu».

Libéralisation des exportations de cacao

Un défi pour les OP ivoiriennes



CIRIC A. Lepage

Premier producteur mondial de cacao avec 1 200 000 tonnes, la Côte d'Ivoire a autorisé les organisations paysannes à se lancer dans l'exportation à compter de la campagne 1999-2000. Un enjeu auquel les planteurs ne sont pas forcément préparés.

Cette mesure, édictée dans un contexte de libéralisation de l'agriculture, par un décret présidentiel du 10 février 1999, a été annoncée après la dissolution de la *Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles* (CAISTAB) inspirée par le couple Banque mondiale-FMI.

Désormais livrées à elles-mêmes après la disparition de ce filet de sécurité, de nombreuses coopératives

pensaient pouvoir profiter de la brèche ainsi ouverte pour prendre en main l'exportation de leurs propres produits, jusqu'alors contrôlée par un club très fermé de filiales de multinationales et d'intermédiaires ivoiriens. Mais seront-elles suffisamment armées pour aborder un créneau dont elles ne maîtrisent absolument pas les ficelles, la CAISTAB ayant détenu pendant quarante ans le monopole de

l'exportation des deux produits phares de l'économie ivoirienne, le café et le cacao ?

La question peut se poser. Car, il faut bien se rendre compte que cette libéralisation imposée par les bailleurs extérieurs en vue d'optimiser les filières d'exportation par plus de rigueur et de professionnalisme, ne concernera en réalité que peu d'élus. Visant en effet à assainir un milieu souvent suspecté de gestion approximative et de manque de transparence, cette nouvelle réglementation de la profession d'exportateur exige maintenant de toute société commerciale sollicitant un agrément, un capital d'au moins 5 % du chiffre d'affaire prévisionnel; plancher qui ne saurait être inférieur à 200 millions de francs CFA entièrement libérés en numéraire. De plus, les intéressés auront à consigner une caution du même montant pour pallier à d'éventuelles défaillances. En clair, pas d'agrément sans une garantie financière minimale de 400 millions de francs CFA.

Même si les conditions ne sont pas aussi draconiennes pour les coopératives tentées par l'aventure de l'exportation (capital minimal exigé: 50 millions et 25 millions de caution de garantie), seules celles qui offriront une capacité de production annuelle de 5000 tonnes pourront faire acte de candidature.

▼ **Planteur-négociant: un pari risqué**

Outre qu'elle aboutira sans doute à la disparition de petits opérateurs qui jonglaient dans ce négoce sans réelle assise financière ou connaissance du métier, il n'est pas certain qu'une telle réglementation favorise l'introduction des producteurs dans les filières d'exportation. Difficile de croire en effet que les planteurs se transformeront du jour au lendemain en vendeurs avisés face aux multinationales américaines et européennes,

après avoir eu la CAISTAB comme unique interlocuteur pendant plusieurs décennies.

L'émergence des coopératives ivoiriennes dans ce secteur n'est donc pas pour demain et elles ne risquent pas de faire de l'ombre aux filières d'exportation traditionnelles qui dominent le marché et imposent généralement leurs conditions aux paysans. Ainsi, malgré les promesses d'aides financières de l'État pour amortir le choc de la libéralisation prochaine, aucune organisation paysanne n'est encore parvenue à obtenir le précieux agrément, pour l'heure accordé aux exportateurs privés remplissant les conditions requises.

Les quelques organisations paysannes qui ont tenté de se lancer ont eu les pires difficultés à financer les collectes (les paysans ne pouvant se dessaisir de leurs productions sans garantie) et le convoyage des produits jusqu'au port. Du coup, en accélérant la contraction du segment concédé aux négociants locaux, le nouveau système de commercialisation ne pourra qu'entériner la toute puissance des grandes firmes présentes en nombre sur le marché ivoirien. Des firmes pour la plupart spécialisées dans l'achat ou la transformation du café et du cacao. Sur la soixantaine d'exportateurs agréés pour la campagne 1998-

1999, près de la moitié était des sociétés à capitaux entièrement ou majoritairement étrangers.

Autre bouleversement consécutif à cette mutation: les producteurs, désormais tributaires du marché, ne pourront plus prétendre au prix minimum garanti par l'État. En attendant la libéralisation effective, le gouvernement a donc fixé (pour la dernière fois?), un prix indicatif du cacao à 575 francs CFA le kilo. Il faut cependant remarquer que les prix officiels ne reflètent pas toujours ceux effectivement payés par les acheteurs qui sillonnent les villages pour le compte des exportateurs et que de nombreux paysans, étranglés par une situation financière précaire, sont souvent contraints de brader leurs récoltes à vil prix.

Dans un marché où les enjeux sont considérables, la libéralisation de la filière café intervenue en 1998, n'a en rien freiné la crise que traverse le monde paysan ivoirien, déjà laminé par des fluctuations de cours plus souvent à la baisse qu'à la hausse. Aujourd'hui, le cordon ombilical avec l'État en passe d'être coupé, les organisations paysannes ivoiriennes, qui n'ont pas manqué d'exprimer leur inquiétude face à ces changements trop brutaux, auront à relever le défi de l'apprentissage de l'autonomie, afin de mieux affronter l'étape de la mondialisation ■

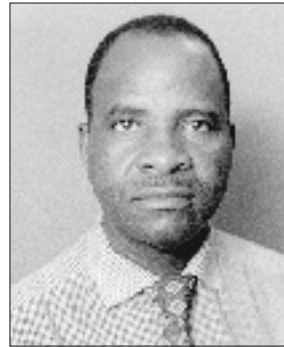
Sylvia Serbin

Des OPA ivoiriennes se dotent d'un bulletin associatif

Le *Professionnel agricole* a été lancé par l'ANOPACI (Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire) qui fédère une dizaine d'organisations professionnelles agricoles. Pour M. Mathias Aka N'Goan, Président de l'ANOPACI, le secteur agricole ivoirien qui fait vivre plus de la moitié de la population, connaît de profondes mutations structurelles liées à la libéralisation. Bien que porteuse d'espoir, cette libéralisation n'en suscite pas moins de nombreuses inquiétudes. Mensuel, ce bulletin vise à accompagner l'ambition de professionnalisation du secteur agricole affiché par les OPA et traitera de l'actualité de l'ensemble des filières du mouvement.

Bien documentées et particulièrement attrayantes, ses différentes rubriques à vocation pédagogique apportent réellement un plus aux acteurs du monde rural ivoirien, notamment à travers ses pages techniques.

Adresse: ANOPACI, résidence de Gaulle, immeuble Sopim à Treichville; esc B, 5^e étage porte 1-20, BP 937, Abidjan 20. Tél. 35 34 53 / 25 49 45.



Koffi Yeboue
Secrétaire
exécutif
de l'APROCACI

«**P**our l'instant, nous ne sommes pas prêts à exporter nous-mêmes»

Nous avons recueilli le sentiment du secrétaire exécutif de l'Association des producteurs de café, cacao de Côte d'Ivoire, M. Koffi Yeboue. L'APROCACI compte 575 GVC (Groupements à vocation coopérative) répartis en huit unions qui représentent 37371 membres.

«Depuis quelques mois, les coopératives ont effectivement la possibilité de vendre directement à l'exportation, mais il faut avoir une capacité d'au moins 5000 tonnes pour exporter. Toutefois l'exportation est un métier tout à fait différent de celui que nous connaissons bien: la production. Il faut pour réussir avoir toute l'expertise nécessaire et cela suggère d'embaucher des personnes compétentes dans ce domaine (agro-économistes, transitaires, etc.). D'où des coûts supplémentaires qui sont trop lourds à supporter pour nos structures. Pour l'instant nous ne sommes pas prêts à exporter nous-mêmes.

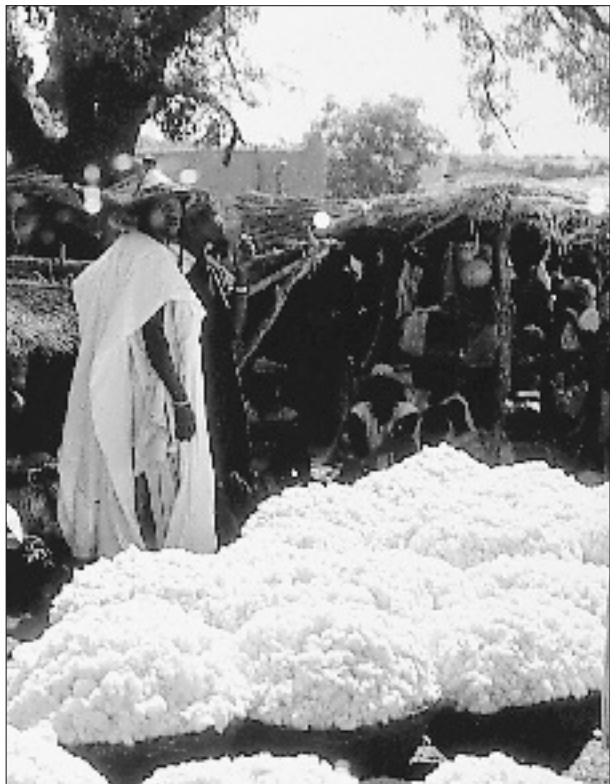
Nous pensons travailler plus étroitement avec les exportateurs en signant des contrats de vente. La contractualisation sera un moyen de travailler en partenariat avec les acheteurs présents en Côte d'Ivoire. Et surtout, le contrat garantira un prix d'achat. La coopérative aura donc la garantie d'un prix d'achat fixé à l'avance et pourra espérer une prime en fonction de la qualité ou des termes du contrat.

Actuellement nous avons un contrat avec le chocolatier CEMOI. Par ailleurs, l'APROCACI et la FEDOCACI (Fédération des organisations coopératives de producteurs de café cacao de Côte d'Ivoire) souhaitent installer des petites unités de traitement de fèves de cacao dans les sept grandes zones de production. Grâce au calibrage, nous pourrions vendre des fèves de meilleure qualité aux exportateurs et tirer donc de meilleurs prix. Ce projet est actuellement à l'étude à la Banque mondiale».

Interview recueillie en collaboration avec le *Professionnel agricole*, Abidjan.

Les filières coton d'Afrique en pleine mutation

Dans un numéro spécial sur la libéralisation des filières coton en Afrique sub-saharienne, l'Écho des cotonniers nous éclaire sur les enjeux des grandes manœuvres en cours, d'où les organisations paysannes n'entendent pas rester absentes.



ORSTOM, J.-C. Lebun

Marché au coton
Dédoufou,
Burkina Faso

Ce dossier fait suite à la rencontre des correspondants de l'Observatoire coton, tenue à Saint-Louis du Sénégal en janvier 1999. Nous y avons retenu les exemples de Bénin et de la Côte d'Ivoire où le processus de libéralisation, bien avancé, a entraîné une forte mobilisation des organisations paysannes, en raison notamment du fait que certaines fonctions de la filière risquent d'être abandonnées, à terme, par les acteurs qui en avaient précédemment la charge. Loin d'attendre passivement les réformes structurelles annoncées, la plupart des organisations revendiquent désormais la possibilité de se faire entendre dans les concertations menées sur l'avenir de leurs activités.

▼ Au Bénin, les paysans veulent contrôler la gestion des intrants

Le processus de libéralisation enclenché depuis près d'une décennie est en train de franchir une nouvelle étape au Bénin, alors que les paysans, mécontents des dysfonctionnements de la filière des intrants, souhaitent en prendre en main la gestion. Par ailleurs, l'État ayant annoncé en décembre 1998 son intention de commercialiser par ventes aux enchères, près de la moitié de la production nationale de coton-graine, à partir de 1999-2000, la décision a dû être reportée, faute de modalités de mise en œuvre de ce nouveau mécanisme.

Il est vrai que ces projets s'inscrivaient dans un contexte difficile. La campagne 1998-1999 a été en effet tributaire de graves inondations de champs, de retards dans la mise en place des intrants et de l'inefficacité des produits de traitement. De ce fait, les rendements enregistrés à l'hectare n'ont pas permis aux producteurs de rembourser leurs crédits. D'un autre côté, l'idée d'enchères du coton a fait l'effet d'une douche froide sur les égreneurs publics et privés qui en ont demandé le report jusqu'à la prochaine campagne, afin de s'organiser. En effet, sans mécanisme de garantie, il n'était pas du tout certain que les établissements bancaires acceptent de pré-financer les égreneurs pour leurs achats de coton-graine auprès des producteurs. Si l'exclusivité d'achat de la SONAPRA, société d'État qui avait également un rôle d'instance de surveillance de la qualité du coton, permettait jusqu'à présent cette garantie, la mise en concurrence brutale des égreneurs par des enchères publiques supposait trop d'incertitudes

pour les banquiers, avant tout soucieux de limiter la prise de risques. Quand bien même il était prévu que seuls les opérateurs agréés par la SONAPRA, participant aux enchères.

Le principe d'une concurrence entre égreneurs semblait pourtant satisfaire bon nombre de producteurs, qui escomptaient de meilleures rémunérations en vendant librement leur coton aux plus offrants. Ils auraient ainsi perçu directement les recettes de leurs récoltes, sans passer par le monopole de la SONAPRA, qui détenait jusqu'alors l'exclusivité d'achat auprès des planteurs. Certains observateurs notent toutefois que c'est surtout la surcapacité d'égrenage du Bénin qui aurait pu créer, dans un premier temps, une situation favorable aux producteurs. La mise en concurrence des égreneurs, que la décision gouvernementale souhaitait accélérer, aurait en effet conduit à une restructuration rapide du secteur, en provoquant notamment une baisse de la surcapacité, mais surtout, du nombre d'égreneurs. À terme cependant, le rapport de forces se serait sans doute inversé en faveur des égreneurs restant.

S'il avait été adopté, le nouveau système de commercialisation aurait provoqué la disparition du mécanisme de stabilisation des prix, qui avait contribué au développement de la production cotonnière au Bénin. Se serait alors posé le problème d'un dispositif alternatif d'aide aux producteurs face aux baisses des cours mondiaux.

Cette situation de crise, accentuée par la dégradation des cours du coton sur le marché international, a conduit le gouvernement béninois à mettre en place une Commission chargée de travailler sur la gestion de la filière cotonnière et de recadrer les relations entre ses différents acteurs (opérateurs directs, égreneurs, producteurs et fournisseurs d'intrants). Pour l'heure, cette Commission semble appuyer l'idée d'une association interprofessionnelle regroupant l'en-

semble des acteurs cotonniers sur la base de négociations contractuelles; ce qui permettrait un meilleur partage de la valeur ajoutée. Bien charpenté, un tel projet recueillerait sans doute l'aval de bailleurs de fonds comme la Banque mondiale et la Coopération française, d'autant qu'en contribuant à une certaine stabilisation des prix, il pourrait représenter un palliatif tout à fait convenable à l'ancien système de garantie par l'État.

Autre enjeu de taille, la gestion des intrants, dont l'approvisionnement dépend de distributeurs privés agréés par la SONAPRA. Depuis plusieurs campagnes maintenant, les producteurs se disent pénalisés par des difficultés d'approvisionnement qu'ils imputent aux sociétés chargées de ce travail. Des dysfonctionnements particulièrement dommageables, notamment lors de la campagne 98-99, qui a connu des retards dans la fourniture des intrants, des livraisons de quantités inférieures à celles attendues ou encore des interventions de produits destinés à des traitements différents. Cette situation a conduit des producteurs à abandonner les surfaces qu'ils n'arrivaient pas à traiter et a contribué à la chute des rendements.

Lassés par tant d'anomalies, les producteurs béninois ont manifesté le désir de prendre en main le contrôle de la filière des intrants, après une concertation avec les autorités compétentes. Ainsi, les 77 *Unions sous-prélectorales des producteurs du Bénin* (USPP) ont créé en assemblée générale, une *Coopérative d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles* (CAGIA-Bénin), doté d'un conseil d'administration au sein duquel siègent des délégués d'organisations paysannes.

Mais si l'État béninois a écouté les arguments des producteurs, il ne semble cependant pas disposé à abandonner le rôle pivot de la SONAPRA dans le marché des intrants, à la CAGIA-Bénin. Cette coopérative n'a pas de légitimité à reprendre le monopole, mais pourrait tout au plus devenir un distributeur supplémentaire. En conséquence, elle devra solliciter son agrément de distributeur d'intrants agricoles au même titre que les autres entreprises opérant au sein de la filière. La CAGIA-Bénin a donc dé-

Libéralisation des filières coton: les schémas des bailleurs

La libéralisation semble inéluctable dans nombre de pays du Sud, car la plupart des zones sous ajustement structurel devront peu ou prou se plier aux conditions de leurs bailleurs internationaux. Mais tous ne sont pas d'accord sur les méthodes à suivre. Un rapide survol des principales thèses visant à inspirer la restructuration des filières cotonnières, vous aidera à mieux comprendre la philosophie des interventions menées sur le terrain. En gros, deux approches coexistent:

- Celle proposée par la **Coopération française** qui soutient la libéralisation lorsqu'elle prend en compte la spécificité des pays cotonniers et s'appuie sur des réformes progressives, sans chercher à casser brutalement des institutions dont le fonctionnement est satisfaisant. Une telle libéralisation pourrait déboucher par exemple sur un modèle de contractualisation de type interprofessionnel entre les différents acteurs de la filière, afin d'éviter un processus de concurrence «sauvage». Cette démarche d'intégration permettrait de maintenir une protection phytosanitaire efficace, d'assurer les approvisionnements en intrants, de garantir des rendements élevés et une bonne compétitivité grâce notamment à la vulgarisation des avancées de la recherche auprès des producteurs. Enfin autre avantage, et non des moindres, de la contractualisation: sécuriser le préfinancement des achats d'intrants et de coton-graine par les banques et faciliter la mise en place d'un cadre de concertation pour la fixation de prix et de mécanismes de stabilisation négociés.

Si les économies d'échelles le justifient, la présence d'un opérateur unique (public ou privé) peut tout à fait se concevoir pour l'un ou l'autre des métiers de la filière (approvisionnement en intrants, commercialisation primaire, égrenage ou exportation). Mais cette position n'est pas immuable. La privatisation peut également s'envisager avec une participation des producteurs au capital des entreprises nouvellement créées. Certains pays comme Sénégal et le Cameroun y semblent favorables, de même que le Burkina Faso où l'État pourrait céder 30 % de ses parts aux producteurs. Outre qu'ils offriront aux organisations paysannes un véritable statut de partenaires coresponsables des décisions engageant leurs activités, l'important est que tous ces projets de restructuration permettent aux acteurs du monde rural de prendre en main leur destin.

- La logique de libéralisation des marchés et de privatisations, défendue par la **Banque mondiale**, préconise des mesures plus rapides destinées à obtenir des prix au producteur plus avantageux qu'en situation de monopole. Cette approche suppose un éclatement du monopole des sociétés cotonnières actuelles qui alourdissent les charges de la filière par des coûts de revient élevés et ne laissent que peu de revenus aux producteurs. Démantèlement qui peut se faire de deux façons: une privatisation brutale dont le résultat est de casser la société cotonnière en plusieurs morceaux (cas de la Côte d'Ivoire), ou une privatisation rampante comme au Bénin. On maintient alors le monopole de la société en la vidant progressivement de son contenu. Reste une des conséquences les plus importantes du processus prôné par les promoteurs du tout libéralisme: la disparition des fonds de stabilisation et la fin des financements des OP, à laquelle il faudra nécessairement trouver des alternatives.

Telles sont, pour l'essentiel, les approches proposées par les bailleurs internationaux. Elles peuvent dans certains cas apparaître comme concurrentes, mais pour l'heure, aucune des deux propositions ne domine vraiment les évolutions en cours: les gouvernements de chaque pays tendent à trouver des compromis adaptables à leur situation nationale ou cherchant à explorer leurs propres voies. C'est notamment le cas du Mali, où l'État a construit depuis 1991 un partenariat entre les producteurs de coton et la Compagnie malienne des textiles.

marré ses activités en participant comme observateur à l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offre pour la fourniture des intrants de la campagne 1999-2000. Ceci, après avoir sollicité l'accord du gouvernement pour bénéficier de l'assistance technique de la SONAPRA (dont la privatisation est d'ailleurs à l'ordre du jour), et faire l'apprentissage de ce nouveau métier (appels d'offres, dépouillement, commandes, contrôle de qualité, distribution etc.).

Forte de l'appui de la *Fédération des unions de producteurs du Bénin* (FUPRO), qui lui promet une subvention remboursable de cinq cents millions de francs CFA, sur les réserves des OP détenues par l'*Office national de stabilisation*, CAGIA-Bénin estime disposer de suffisamment de garanties pour obtenir les crédits bancaires qui financeront ses activités et lui permettront de contrôler à terme toute la gestion des intrants au Bénin. Mais cet optimisme ne convainc pas l'ensemble des acteurs concernés, qui estiment à 25 milliards de francs CFA les garanties nécessaires pour assurer le préfinancement des intrants d'une campagne cotonnière.

▼ En Côte d'Ivoire, les OP veulent posséder leurs usines d'égrenage...

En Côte d'Ivoire, où la production nationale a atteint près de 350 000 tonnes de coton-graine en 1998-1999 contre 337 000 tonnes l'année précédente, cette première campagne depuis la privatisation partielle de la *Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles* (CIDT), a été marquée par la mobilisation des producteurs pour, d'une part, la construction de deux usines d'égrenage et pour, d'autre part, la création d'une mutuelle de soutien des prix.

Après le bras de fer qui a opposé les trois principales organisations cotonnières du pays¹ à l'État et aux opérateurs privés, à propos du rachat de six des dix usines mises en vente lors du démantèlement de la CIDT, les organisations faïtières ont dû lâcher prise. Renonçant à cette opération, elles ont finalement décidé de se consacrer plutôt à un projet de construction de deux nouvelles usines d'égrenage plus modernes, au

lieu de se battre pour de vieilles usines. Pour financer ce projet de 10 milliards de francs CFA, elles comptaient sur l'apport de partenaires étrangers et sur la part du Fonds de garantie de la filière revenant aux producteurs, soit 12 milliards de francs CFA. Mais l'argent du Fonds de garantie s'avérant indisponible, les paysans ont dû se replier vers ceux de leurs partenaires étrangers disposés à prendre en charge la construction des deux usines et des magasins de stockage. Assurées de ces soutiens, les organisations paysannes attendent maintenant le feu vert de l'État pour lancer leur projet.

Dans le cadre du montage retenu, une société financière a été créée, la SOFINCO, dont les organisations paysannes devraient détenir 60 % des parts, les 40 % dévolus à leurs partenaires, représentant les investissements liés à la construction des bâtiments. Ces derniers fourniront aux OP les moyens de production nécessaires à la campagne (intrants, etc.) et disposeront en contrepartie d'une exclusivité d'achat du coton-graine produit par les membres de la SOFINCO, via leur OP, sur la base d'un prix négocié en début de campagne. Ce schéma s'apparente en fait à celui qui a prévalu avec le monopole de la CIDT, à la différence qu'il s'agira là d'une société privée où les OP seraient actionnaires majoritaires. Par ce biais, les organisations paysannes tenteraient de revenir en force dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation dont elles ont été exclues lors de la privatisation de la CIDT.

Lucides, les producteurs n'ignorent pas que le gouvernement peut leur refuser l'autorisation de construire leurs usines, afin de garantir l'approvisionnement en coton-graine des autres opérateurs privés à qui sont revenues les anciennes usines de la CIDT. D'autant que, dans un contexte de baisse générale de la production, l'arrivée de deux nouveaux sites risque de créer une surcapacité du parc d'égrenage si la production ne suit pas, avec en outre, le risque d'une faible rentabilité des usines existantes, dont celles des producteurs.

Le dossier est donc complexe. D'où l'idée d'un mécanisme d'orga-

nisation de la vente du coton-graine qui pourrait procéder à un partage de la production entre les différents égreneurs. Mais les organisations paysannes veulent rester optimistes et envisagent même de créer, avec les bénéficiaires escomptés de ce projet, une mutuelle de soutien des prix aux producteurs, en vue de faire face aux risques de baisse des cours sur le marché.

▼ ...et créer une mutuelle de soutien paysan

Soucieux de se prémunir contre les bouleversements occasionnés par la libéralisation des filières, les producteurs de coton ivoiriens souhaiteraient en effet créer un fonds de soutien destiné à prendre le relais des mécanismes de stabilisation des prix appelés à disparaître à l'issue de la période de transition en 2002. Dans l'ancienne organisation, les prix aux producteurs, annoncés en début de campagne, étaient garantis par un Fonds de stabilisation. Or avec la déréglementation du marché, les prix deviendront libres.

Pour l'heure, ce projet, que les organisations veulent bien ficeler, est en phase d'étude. Sa mise en œuvre dépendra de la marge de manœuvre que leur autorisera le gouvernement dans leur ambition de se positionner au cœur des mutations imposées au monde rural. Mais il existe une inconnue de poids, liée à des facteurs extérieurs à la Côte d'Ivoire, tels que l'évolution des cours mondiaux du coton sur lesquels les producteurs n'ont aucune prise. Le défi n'en apparaît donc que plus lourd à relever. Car, outre l'ampleur des montants nécessaires à la constitution d'un tel fonds, la conjoncture actuelle défavorable à une mobilisation de ressources, ajoutée aux difficultés à compenser sur un long terme les tendances du marché si celles-ci s'avéraient durablement défavorables, pourraient bien avoir raison de telles aspirations ■

S. Serbin

1. URECO-CI: Union régionale des entreprises coopératives de la région savane de Côte d'Ivoire, et FECAZS-CI
CECI: Centre d'étude et de coopération internationale.

DÉBAT**L'évolution de l'agriculture dans la zone de Mali Sud**

Dominique de la Croix et Jean-Claude Devèze, tous deux de l'Agence française de développement, parcourent depuis longtemps les zones cotonnières africaines. L'identification d'un nouveau projet, au sud du Mali, leur a inspiré ces quelques réflexions en guise de contribution au débat sur l'évolution de l'agriculture cotonnière.

La coopération française parle de « success-story » à propos du développement des zones cotonnières et en même temps, de nombreuses réserves sont émises. Ainsi, dans le sud du Mali, la culture de plus de 500000 tonnes de coton ces dernières années a permis de payer aux paysans maliens 1 milliard de francs français, mais surtout, depuis de nombreuses années, de faciliter l'équipement des exploitations, de développer l'association agriculture-élevage, et de promouvoir l'alphabetisation des ruraux et l'organisation des producteurs. En même temps, les critiques se multiplient: les producteurs sont défavorisés dans le partage de la valeur ajoutée, la production se fait au détriment de la conservation des sols et de leur fertilité, la dépendance est trop forte vis-à-vis d'une culture soumise aux variations des cours sur le marché international, les organisations de producteurs sont mal gérées...

Parmi tous ces débats, un des plus importants actuellement est celui du développement durable. Pour notre

part, nous sommes persuadés que les agriculteurs de pointe, équipés, disposant d'une main d'œuvre, gérant leur exploitation et pratiquant la culture anti-érosive, sont les premiers engagés dans les processus les plus prometteurs, non seulement de maintien, mais d'amélioration de la fertilité¹. Dans ce cas, le développement durable est lié à la maîtrise du progrès technique, en lien avec la gestion des sols et des ateliers de production, ce qui suppose des débouchés fiables.

Ainsi, le développement durable est conditionné par un développement économique pour lequel les paysannes africaines, qui ne disposent d'aucun soutien financier pour vendre leurs produits, se trouvent désavantagées. D'où l'importance du débat sur le commerce mondial et sur les soutiens et stabilisation des prix, au moment où les prix du coton s'effondrent. De toute évidence, ceci nécessite de poursuivre la réflexion, vu la croissance des inégalités ■

1. Bien entendu, ceci est à vérifier par des enquêtes.

La production africaine de coton en baisse

Deux millions de tonnes de coton-graine seront produites cette année dans les pays africains appartenant à la zone franc, contre 2,27 millions de tonnes l'an dernier. Ce ralentissement de la production a surtout été sensible au Sénégal, au Bénin et au Cameroun. Une situation liée aux aléas climatiques et à la non maîtrise du parasitisme que l'on a pu imputer aux effets d'une libéralisation mal maîtrisée de la filière des intrants. À cela s'est ajoutée une baisse générale des cours qui a progressivement réduit l'impact de l'effet dévaluation grâce auquel le coton africain était redevenu compétitif sur les marchés mondiaux.

Alors que les performances de ces dernières années avaient permis au coton africain de se hisser au 3^e rang des exportations mondiales avec 15 % des échanges, la production cotonnière connaît donc un fléchissement après quatre années de récolte record. Autre fait nouveau, la plupart des pays africains ayant eu du mal à placer une bonne partie de leur production, cela s'est traduit pour eux par un accroissement des stocks sans précédent.

En fragilisant leurs ressources, l'érosion des marges bénéficiaires risque d'avoir deux conséquences, la première étant de placer les OP en position de faiblesse pour négocier avec leurs banques le financement des prochaines campagnes. De plus, il faudra sans doute s'attendre à des tensions entre les sociétés cotonnières qui vont répercuter ces baisses de prix et les producteurs qui tiennent pour acquis les prix qui leur ont été accordés pendant plusieurs années de conjoncture favorable. À moins bien sûr d'un retournement de tendance sur le marché mondial.

L'Observatoire Coton

Lancé en novembre 1997 à Bamako (Mali), l'Observatoire Coton est une émanation du Réseau agriculture paysanne et modernisation (APM-Afrique), lui-même constitué de responsables d'organisations paysannes et de personnes ressources œuvrant à l'instauration d'un espace indépendant de concertation sur le monde rural. Se voulant l'écho des organisations paysannes cotonnières d'Afrique, en même temps qu'un outil de formation et d'information, l'Observatoire Coton s'est doté d'un bulletin trimestriel, l'Écho des cotonniers, alimenté par les contributions de son réseau de correspondants nationaux basés dans les pays membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Tchad et Zimbabwe. S'appuyant sur une coordination dont le siège est à Montpellier, l'animation de l'Observatoire et la coordination de l'Écho des cotonniers sont assurées par Jean-Jacques Dello.

Coordonnées: s/c CIEPAC, ATRIUM 45, 663 av. de la Pompignane, 34170 Castelnau-le-Lez, France. Tél. 33 4 67 02 13 26. Fax 67 72 99 76. Email: ciepac@softel.fr

BURKINA FASO

Une ambition pour le CCOF : Se faire entendre des décideurs internationaux

*Oltre la défense du paysan burkinabé,
le CCOF, vise à s'imposer
dans les négociations agricoles
internationales comme un représentant
de référence d'OP africaines.*

Le Burkina Faso connaît une pratique réussie de regroupement d'organisations paysannes à l'échelon départemental, provincial et fédératif. Mais c'est l'expérience sénégalaise du *Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal* (CNCR) qui a inspiré l'initiative d'une quarantaine de leaders paysans burkinabés, lorsqu'ils ont, en juillet 1998, jeté les bases d'une nouvelle structure chargée de renforcer l'efficacité des organisations paysannes: le CCOF, *Cadre de concertation des organisations faîtières*.

Représentant trois fédérations nationales sur les quatre existantes (*Conseil national des professionnels agricoles, Union nationale des jeunes producteurs agricoles et Fédération nationale des organisations paysannes*) cette structure, destinée à institutionnaliser leur représentation et leur volonté de participation, s'est fixé quatre objectifs:

1. Constituer un cadre d'analyse des enjeux communs et de formulation de stratégies et d'actions.
2. Représenter et défendre les intérêts des paysans au niveau national et international, en constituant une force de proposition et de lobbying.
3. Devenir l'interlocuteur de la plateforme paysanne sous régionale.
4. Favoriser le renforcement des capacités individuelles et collectives des paysans.

Dépendant d'une Assemblée générale, d'un bureau de coordination et d'une commission de contrôle, le

CCOF agit sur mandat. Il est dirigé par un coordonnateur tournant, qui se trouve être actuellement M. Paul Ouedraogo, membre de la FENOP.

Le mandat du CCOF lui permet d'ouvrir des concertations sur les questions de production et de structure des associations, sur les problèmes de formation des paysans et des responsables d'organisations professionnelles, sur l'information et la communication vers le milieu rural et enfin sur la négociation avec des partenaires du développement (structures étatiques, coopérations, ONG, etc.). Une mission qui passe par l'organisation de rencontres de réflexion, la mise en œuvre de sessions de formation, la diffusion régulière d'informations et la sensibilisation des paysans aux enjeux de ses diverses interventions.

Le CCOF s'est également engagé dans une importante action de promotion et de respect de la femme, afin que soit reconnue sa participation au sein des organisations rurales. Intervenant comme interlocuteur des organisations qu'il représente, il participe actuellement à une importante concertation sur le projet de mise en place d'un réseau de chambres d'agriculture avec l'appui de la FAO. Il a été également appelé au *Comité de pilotage du Programme national pour le développement des services agricoles*, un projet financé par la Banque mondiale.

Si la défense des intérêts paysans représente une part importante de l'action du CCOF sur le terrain, sa grande ambition n'en demeure pas moins de constituer, au niveau international, une force de proposition capable de peser sur les négociations agricoles concernant la région ouest africaine.

Grâce à une communication efficace et à une présence active dans les grands forums spécialisés, la centrale

espère s'imposer comme un interlocuteur de référence pour tout ce qui touche aux organisations paysannes africaines. Ce qui a valu à son coordonnateur, M. Paul Ouedraogo, de faire une intervention sur la structuration des mouvements paysans au Burkina Faso, lors d'une rencontre débat organisée en mai dernier à Bruxelles par le *Collectif Stratégies alimentaires*. Ce débat a notamment traité de la mise sous perfusion de l'Afrique, souvent considérée comme incapable de produire sa nourriture. Les intervenants se sont alors attachés à démontrer que la mise sous tutelle du continent par des organisations internationales pratiquant une politique d'assistance qui ne laisse aux paysanneries aucune possibilité de se déterminer face à la multitude d'intervenants imposés, est aussi responsable des échecs répétés du développement. Ajoutés à la paupérisation et au désengagement des États, ces faits constituent même des facteurs aggravants pour la dépendance des populations africaines.

Le CCOF avait également été invité à une rencontre sur le «soutien aux organisations de productions agricoles», organisée en juin dernier à Washington par la Banque mondiale et la *Fédération internationale des producteurs agricoles*. En portant la voix des paysans africains dans les tribunes où se décide le sort de l'humanité, le CCOF vise à faire prendre en compte les préoccupations du terrain dans les programmes financés par les bailleurs internationaux ■

.....
**CONTACTS: CCOF SIC FENOP 09 BP 977,
OUAGADOUGOU 09, Burkina Faso.
Tél. 226 36 11 51**

**Collectif Stratégies alimentaires,
184 d bd Léopold II, 1080 Bruxelles.
Tél. 32 2 412 06 60. Fax 32 2 412 06 66
Email: CSA@skynet.be**
.....

Retour à la terre

L'échec d'un ancien banquier devenu riziculteur

Cadre à la Banque de développement du Mali pendant plusieurs années, M. Nabi Issa Coulibaly a été muté en 1980 comme Directeur de la succursale de Niono, capitale du riz au Mali. «*Dès mon arrivée à Niono, j'ai eu à faire des projections de films sur l'épargne en milieu rural. Je demandais toujours aux exploitants d'épargner de l'argent et ils me répondaient qu'ils n'avaient rien à épargner. Je les traitais alors de paresseux, car je me disais qu'avec de l'eau à volonté et de la bonne terre, on pouvait bien réussir ici et gagner honorablement sa vie*».

Dix ans plus tard, l'heure de la retraite ayant sonné, Nabi Coulibaly décide de rester à Niono pour s'installer dans la riziculture. Il se veut aussi une locomotive pour ces populations, grâce à son exemple et à son savoir-faire en matière d'agriculture. La direction de l'Office du Niger lui attribue alors une parcelle de 30 hectares, alors que jamais auparavant on n'avait donné autant d'espace en une seule fois à une même personne. Mais le directeur de l'Office est convaincu que Nabi est courageux et qu'il a les moyens de ses ambitions. Dès l'acquisition de sa parcelle, ce dernier commencera par se faire construire un hameau baptisé Nabi-bougou (le hameau de Nabi). Il achète ensuite un petit tracteur, laboure et ensemeence les 30 ha. Grâce au concours des habitants des villages environnants qu'il paiera, sa rizière sera rapidement désherbée. De sa récolte, il tire une production de 92 tonnes. Le rendement n'est pas si élevé, un peu plus de trois tonnes à l'hectare, mais qu'importe ! À l'époque, en 1990, l'engrais n'était pas cher et le franc CFA était encore fort.

Cette production lui permit d'assurer largement l'alimentation de sa famille et de vendre une partie du riz décortiqué à Nara, ville frontalière

de la Mauritanie où les prix étaient particulièrement intéressants. Il achètera des moutons qu'il viendra placer dans la zone de Niono avec beaucoup de bénéfices. Sûrement, la «future locomotive» de Niono était bel et bien en train de prendre son élan pour le plus grand bien de tous les paysans de l'Office du Niger. Mais Niabi avait un défaut pour certains (une qualité pour d'autres) : il aimait rendre service à tout le monde, de telle sorte qu'il n'économisait pas du tout.

▼ De l'opulence au déclin

Peu de temps avant le démarrage de sa deuxième campagne, son petit tracteur tomba dans un ravin et le conducteur fut tué. Une catastrophe ! Lors de cette campagne, il ne peut donc emblaver que six hectares sur les trente et ce, grâce au matériel atelé de certains paysans des villages voisins. Puis ce fut le début d'un déclin progressif. Il emprunte à la Banque nationale pour le développement agricole (BNDA), deux millions cinq cents mille francs CFA qu'il ne pourra rembourser en fin de campagne suite à un déficit important. La BNDA est obligée d'échelonner ce prêt, à ce jour non encore épongé. La campagne suivante ne fut pas plus heureuse pour Nabi. Ses activités sont paralysées par manque de moyens financiers : il ne plantera que 10 hectares qui ne seront pas correctement entretenus (peu d'engrais utilisés et désherbage partiellement fait). La récolte sera si maigre qu'il ne pourra rembourser qu'une petite partie du crédit de la BNDA.

Ses ambitions de devenir la locomotive des riziculteurs envolées, notre brave ancien fonctionnaire fait un constat : «*Maintenant j'ai compris que ces paysans, loin d'être paresseux, sont confrontés à des problèmes réels. Quand quelqu'un tombe dans un puits, il faut lui envoyer*



une corde pour le faire sortir, autrement il y restera jusqu'à l'arrivée de l'ange de la mort. C'est mon cas présentement, comme celui de milliers d'exploitants de l'Office du Niger et d'ailleurs. Il suffit d'un petit accident pour qu'un paysan sombre dans la misère définitivement.

J'ai vu certaines banques envoyer des batteuses dans les rizières des débiteurs, battre leur riz et enlever toute leur production sans même leur laisser un grain pour l'alimentation de leur famille. À partir de là, les malheureux n'ont plus le choix. Tout ce qui peut être vendu est bazaré, charrues, bœufs de labour, charrettes et même des habits. C'est pour eux la fin de leurs activités de production et pour longtemps à moins d'un miracle, de l'appui de parents ou d'amis de bonne volonté. Malgré la bonne pluviométrie cette année, j'ai vu des paysans manger leurs semences par manque de moyens. Sans ma petite pension de retraite, je me serais retrouvé aussi à manger mes semences et à vendre certains de mes objets.

En tant qu'ancien banquier, je sais ce que signifie le non remboursement des crédits pour une banque ; en tant qu'exploitant agricole, aujourd'hui je sais aussi que la production ne dépend pas toujours de la seule bonne volonté du paysan. Il y a beaucoup d'aléas de part et d'autre, il faut que l'on joue le jeu pour trouver le juste milieu dans l'intérêt de tout le monde : paysans, banques, consommateurs et le pays tout entier» ■

Fadjigui Sinaba, Mali

Il a créé son propre métier: Vendeur ambulant d'ouvrages spécialisés

Hamadou Harouna a 32 ans. Depuis plus de cinq ans, il sillonne Niamey et ses environs pour vendre des ouvrages et des fascicules sur le développement rural.



Chaque jour, au petit matin, il prend un échantillon de livres et part pour sa tournée: plus d'une trentaine d'ONG nigériennes, quelques bureaux d'étude locaux en passant par les administrations en charge du développe-

ment rural. Peu d'acteurs dans ce domaine échappent à ses visites régulières. Chaque jour, il écoute la radio à l'affût d'un séminaire ou d'une rencontre internationale. Il sait que ce sont des endroits où des acheteurs potentiels apprécient toujours de trouver des nouveautés sur la gestion des ressources naturelles, le financement des communautés rurales ou tout autre thème sur le développement.

▼ Comment a-t-il démarré?

À l'origine de cette initiative, une institution sous-régionale, l'IRED (*Innovations et réseaux pour le développement*), qui, après avoir constaté la difficulté de diffusion des ouvrages publiés sur le développement, a imaginé un système dont l'efficacité a rapidement fait ses preuves. En prélevant sur ses fonds destinés à l'édition de documents, le directeur régional de l'IRED est arrivé à constituer un stock de publications spécialisées. Ceci fait, il lui fallait ensuite trouver un moyen d'en assurer la diffusion tout en renouvelant régulièrement les réserves. L'impulsion étant donnée, comment diffuser les documents quand on connaît les problèmes liés à la mauvaise circulation de l'information et à des services postaux qui laissent souvent à désirer? Hamadou Harouna, un jeune en quête d'emploi est alors contacté. Il va arpenter toute la ville à la recherche de clients pour ses ouvrages. Habitant un quartier excentré de Niamey, il ne rechignera pas devant la peine et parcourt chaque jour plusieurs kilomètres à pied. Ses moyens ne lui permettent pas de prendre le taxi ou le bus. En une matinée, il arrive quand même à rendre visite à cinq ou six ONG de la place et tisse patiemment son réseau de contacts, grâce au bouche à oreille qui lui ouvre aussi la clientèle-

le des nombreux séminaires organisés à Niamey. Il est maintenant connu de tous et les gens l'interpellent: «Ah, voici monsieur IRED!». Son activité est indépendante et il s'octroie une rémunération de 20 % du prix de vente des livres. L'IRED le forme progressivement sur les activités et les spécialisations des différents éditeurs et sa curiosité fait le reste, au gré de ses lectures.

Lorsqu'un séminaire se tient en dehors de Niamey, il s'arrange pour se faire emmener par un des participants. Après quelques années de travail, un gain inespéré au PMU lui permet d'acquérir un vélo. Déplacements plus rapides, stock mobile plus important: son activité se développe. Une rencontre de quatre jours peut lui permettre de vendre pour 250 000 F CFA de livres, parfois plus. Il lui reste alors 50 000 F CFA, presque le quart de la paye mensuelle d'un fonctionnaire! Certes, tous les jours ne sont pas aussi bénéfiques. Ses revenus sont irréguliers mais il peut quand même faire vivre son foyer qui compte actuellement deux enfants.

▼ Son rêve: avoir une mobylette

Pourtant, tout n'est pas rose. Son activité ne lui permet pas toujours d'avoir de quoi remplacer un pneu quand c'est nécessaire et il y a des mois presque sans revenu. Il lui faut alors recourir au crédit pour acheter la nourriture. Hamadou rêve d'une mobylette qui lui permettrait de démarcher la clientèle jusqu'en dehors de Niamey. Il espère aussi pouvoir faire tourner son stock plus rapidement afin de disposer plus fréquemment de nouveautés, car ses clients ont pour la plupart épuisé les collections de documents qu'il diffuse. Il reste en tout cas déterminé à poursuivre ce métier qu'il s'est créé de toutes pièces ■

Denis Pesche

Paroles de femmes rurales



Visant à répercuter vers les opérateurs du Nord, des témoignages de bénéficiaires de programmes d'aide, les dossiers débats du GRAD¹ (voir p. 21) ont accordé une écoute particulière aux femmes². Ces interviews réalisées dans la zone du Sahel disent toutes les difficultés qu'elles rencontrent du fait de leur statut.

Ces problèmes auxquels elles sont confrontées, les processus d'encadrement qui leur sont destinés n'en tiennent pas suffisamment compte. Femmes rurales ou œuvrant dans ce domaine, ces formatrices, agents d'ONG et cultivatrices, originaires du Burkina Faso, du Bénin, du Cameroun, du Niger, du Togo, du Sénégal et du Tchad ont raconté les difficultés à assurer la survie des familles, à asseoir leur autonomie en tant qu'agents de production, ou à faire accepter leur revendication d'un rôle plus actif dans la communauté rurale.

Ainsi, pour Aminé Mantoloum, formatrice à Moundou (Tchad) : « Les femmes ont toujours contribué aux différentes activités communautaires sans qu'on prenne jamais en compte leurs activités spécifiques et leurs problèmes de mères ». Leur premier souci en tant que mères étant le bien-être de la famille, « Elles ont beaucoup plus de charges que les maris. Par exemple, si les soins de santé sont du ressort du village, trouver les moyens pour soigner les enfants, c'est généralement le problème de la mère qui le plus souvent prend aussi en charge la scolarité des enfants. Le problème de l'eau, celui de la nourriture, ou encore de la formation agricole sont autant de difficultés que rencontrent les femmes. Ces femmes font de leur mieux avec beaucoup de sérieux, mais elles ont un pouvoir d'achat très bas et ne savent pas où trouver des aides pour développer des activités génératrices de revenus.

Les femmes ont compris que se réunir en groupements est aussi un moyen d'émancipation et de prise de décision pour la gestion des biens individuels et collectifs. Quand c'est un bien communautaire, les maris le respectent, mais si c'est un bien individuel ils peuvent toujours « embê-

1. Groupe de réalisation audiovisuelle pour le développement.

2. Dossier débat n° 3, *Quelle aide pour les femmes ?*

ter» les femmes. Les hommes sont de plus en plus malins. Ils savent que de nombreux bailleurs sont attentifs aux organisations de femmes, donc ils mettent parfois les femmes en avant pour avoir un crédit».

Pour cette animatrice, les organismes d'aide devraient étudier des systèmes de gestion plus souples pour les femmes, qui sont généralement très rigoureuses dans ce qu'elles entreprennent, car «*tout ce qu'elles gagnent, elles ne le gardent pas pour elles, c'est l'ensemble de la communauté familiale qui en bénéficie*». En conséquence, les femmes devraient bénéficier des subventions à parts égales avec les hommes.

Ce souci de bonne gestion chez la femme, pourrait être considéré comme un atout, souligne une participante du Niger: «*Les bailleurs de fonds devraient aider davantage les femmes. La femme a son champ de mil, son champ de manioc, son champ d'arachide, qui lui permettent d'assurer au moins le bien-être de ses enfants. Or quand l'homme fait ses récoltes, tout de suite il va prendre une seconde femme, ou faire des jeux de hasard*».

Selon Ramata Sawadogo, du Burkina Faso, le temps est révolu où l'on donnait des subventions à fonds perdus. L'appui financier aux femmes devrait se faire sous forme de fonds de garantie permettant d'accéder plus facilement au crédit pour développer des activités autonomes et durables. Ce qui ne signifie pas qu'il ne faille plus de subventions. Celles-ci pourraient s'orienter vers des activités sociales ou d'alphabétisation.

▼ La femme n'a aucun bien propre pour garantir des prêts

«*Lorsqu'elle a un projet, la femme contrairement à l'homme, n'arrive pas à convaincre un partenaire ou un bailleur. Est-ce elle qui n'arrive pas à convaincre ou est-ce la société qui a des préjugés? Quand c'est un petit projet où on vend des cacahuètes pour faire des galettes c'est facile, mais quand on veut par exemple démarrer une fabrique de sirop... En général lorsque la demande dépasse les cinq millions de*



francs CFA, tout le monde se détourne s'il s'agit d'un projet de femme. Les programmes d'aide sont construits en pensant aux hommes. Quand une structure est mise en place pour appuyer les petites entreprises, on dit qu'il faut des garanties, mais on n'a pas pensé que la femme n'a pas de parcelle, pas de maison. Aujourd'hui, on se rend compte qu'on a écarté les femmes sans le vouloir» (Félicité Wourougou, ONG du Burkina Faso).

Même partiels, ces quelques propos reflètent bien les préoccupations de femmes rurales soucieuses d'être reconnues à travers leur participation à la vie communautaire. Elles sont convaincues qu'elles pourraient jouer un rôle plus important si on leur en donnait les moyens. Pour ce faire, de plus en plus de femmes s'organisent malgré le poids de la tradition et n'hésitent pas à réclamer un contact direct avec les bailleurs pour les sensibiliser aux spécificités de leur condition, comme par exemple l'absence de biens propres pouvant servir de garantie en cas de prêt. Quelques expériences ont cependant été tentées avec succès dans certains pays.

«*Si on observe la femme actuelle et qu'on la compare avec celle d'il y a 15 ou 20 ans, on se rend compte que l'aide a nettement renforcé leur place. Au moins deux ou trois fois par an, on organise des rencontres pour favoriser la formation de femmes leaders: on identifie les femmes qui pourraient arriver à jouer le rôle de responsables de l'ensemble. Les femmes que nous avons*

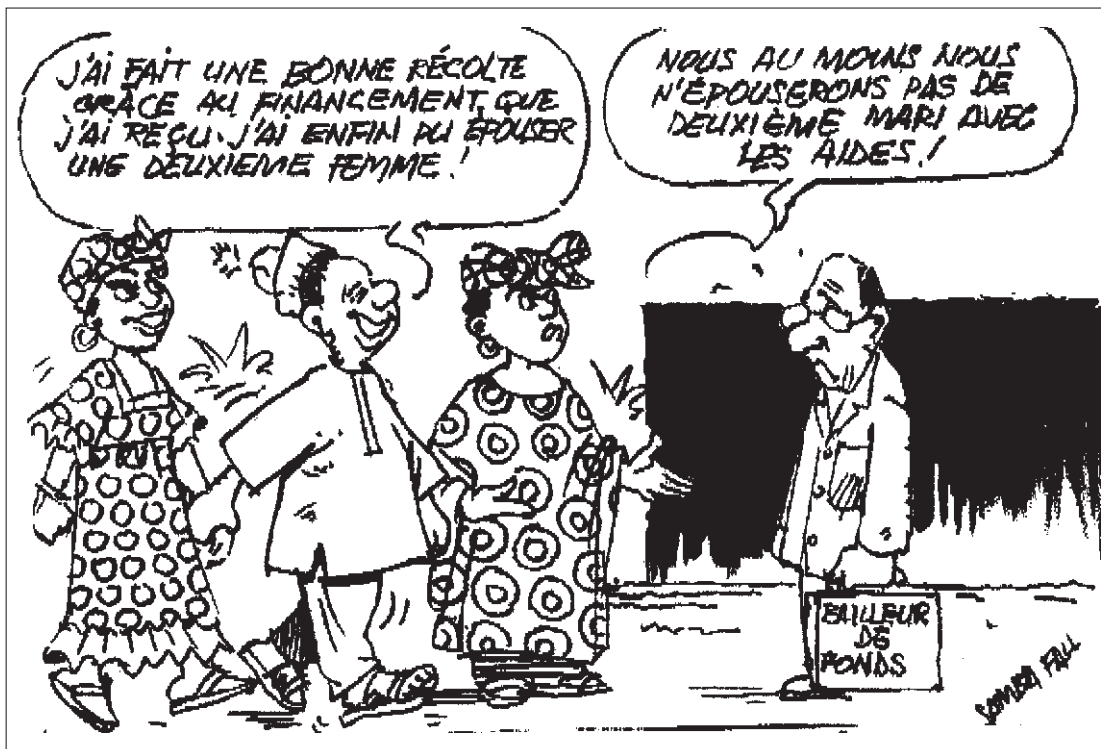
repérées, on les incite à prendre la parole en les formant et elles arrivent à animer des rencontres» (Joséphine Ndione, Sénégal).

▼ Promouvoir des femmes à la tête des communautés rurales

À cet égard, l'expérience du Sénégal de promouvoir des femmes leaders dans les communautés rurales est particulièrement intéressante. Car si les groupements de femmes ayant à leur tête de dynamiques présidentes sont fréquents, rares sont celles qui parviennent au sommet d'organisations mixtes. Le Sénégal, où les premières associations de paysans se sont créées dans les années soixante-dix, a donc ouvert la voie: au moins deux femmes ont été élues à la tête de telles organisations: Ndèye Sarr, présidente de la Fédération des ONG sénégalaises (FONGS) depuis 1994 et Oulimata Thiaw, 47 ans, élue en 1997 présidente d'une organisation paysanne mixte, pour un mandat de cinq ans.

Des bastions arrachés de haute lutte quand on sait que les communautés rurales ont toujours été dirigées par des hommes. Bien qu'issues de parcours différents – l'une a un niveau d'études secondaires, l'autre n'est pas allée à l'école – pour avoir toujours vécu et travaillé au village, ces mères de famille ont toutes deux affronté les mêmes résistances pour faire avancer la représentativité des femmes dans les associations paysannes.

Refusant de se cantonner aux associations féminines, Ndèye Sarr a montré que les femmes pouvaient prétendre à des responsabilités plus importantes, intéressant l'ensemble des communautés villageoises. «*De 1971, où j'ai quitté l'école avec mon niveau de BEPC, jusqu'en 1984, j'étais femme au foyer, chez mon mari dans le département de Dagana, gérant les activités de la maison comme toutes les autres femmes du village. Je faisais la cuisine, je faisais mon champ, j'allais chercher du bois dans la forêt avec mon enfant au dos*». La mobilisation va donc commencer par la création d'une section féminine annexée au foyer des jeunes de son village alors animé par son mari, institu-



teur. En 1984, la politique gouvernementale incite à la création de groupements de promotion féminins. Un foyer des femmes voit le jour, elle en est élue présidente.

« On faisait des programmes pour retenir les jeunes filles et les femmes dans le village après les récoltes. On avait un programme d'allègement des travaux des femmes pour les aider à s'alphabétiser en langue nationale. On s'est rendu compte que les femmes passaient beaucoup de temps pour piler la nourriture, donc on a trouvé une décortiqueuse à riz et un moulin à mil, financés par une organisation européenne. Après on a pensé aux jeunes filles et on a créé un centre de couture et de teinture. L'expérience du foyer des jeunes de Ronkh a fait tâche d'huile et on a pu sensibiliser les villages environnants. C'est alors qu'on a créé une amicale: l'Association économique, culturelle et sportive des agriculteurs du Walo. On était conscientes du rôle des femmes dans le développement. Les femmes de l'Amicale ont commencé à revendiquer un rôle plus important, car on ne leur permettait pas de s'impliquer davantage alors qu'elles travaillent autant que les hommes. C'est là qu'on a créé la Commission de la promotion

féminine de l'Amicale que j'ai eue à diriger des années durant ».

▼ Les paysans ne veulent pas être «présidés» par une femme

Jusqu'en 1984, bien que 65 % des membres de la FONGS (fondée en 1978) étaient des femmes, les différentes associations ne déléguaient que des hommes aux débats de la fédération. Mais bientôt, ne pouvant ni assister aux réunions, ni participer aux décisions, les femmes n'accepteront plus d'être tenues éloignées des cercles de décisions. Ndèye Sarr sera de ce combat. En 1994, un Secrétariat à la promotion féminine est créé au sein de la FONGS avec à sa tête trois responsables. Leurs priorités? Mettre sur pied un programme d'alphabétisation des femmes et obtenir qu'un tiers des délégués à toutes les instances de décision soient des femmes.

Devant quitter son mandat, le Président de la FONGS propose alors à l'Assemblée générale de céder son fauteuil à une femme: dialogue et consensus seront nécessaires pour venir à bout des fortes oppositions qui se manifesteront alors. « Par cette concertation appliquée du sommet à la base, on est arrivé à faire accepter qu'une femme soit Présidente

de la FONGS », commente sobrement Ndèye Sarr qui en est à son deuxième mandat. « Maintenant le fait d'être une femme ne pose plus de problème. Tout le monde travaille en équipe ». Du coup, même si les programmes sont mixtes, les activités des femmes peuvent aussi prétendre à un appui de la FONGS, comme par exemple des formations pour la gestion de caisses d'épargne et de mutuelles de crédit, ou encore l'apprentissage de procédés de transformation locale de fruits et légumes.

À un niveau certes plus modeste, Oulimata Thiaw, Présidente de la communauté rurale de Diass a dû affronter, elle aussi, la résistance de tous ceux, villageois et notables, qui refusaient d'être «présidés» par une femme.

Mais cela n'a pas empêché cette mère de famille de neuf enfants, surnommée « la dame de fer », d'aller de l'avant et d'œuvrer pour le bien-être de sa communauté, aujourd'hui dotée d'une case de santé, de classes d'alphabétisation pour les femmes, d'un centre touristique fort lucratif, tenu par le groupement féminin. Des exemples à suivre donc, même si les femmes du monde rural doivent se battre beaucoup plus que leurs sœurs citadines, pour accéder à de telles responsabilités ■

GROUPES DE TRAVAIL

PERSPECTIVES 2000

Depuis sa création, l'Inter-Réseaux a animé différents groupes de travail dans le domaine du développement rural, dont la vocation était de susciter des analyses, des échanges d'expériences et une réflexion d'ensemble sur les pratiques de la coopération Nord-Sud.

Ces travaux, menés par l'Inter-Réseaux, ont fait l'objet de publications sur les thèmes suivants: irrigation, développement local et décentralisation, outils de gestion, stratégies d'information et de communication, reconquête des marchés vivriers.

La stratégie adoptée en 1998 (voir *Grain de sel* n° 12) proposait de poursuivre en 1999 le travail engagé sur les deux thèmes, *Appui aux organisations paysannes et rurales* et *Enjeux de l'aide au secteur agricole en Afrique subsaharienne*. En collaboration avec le GRAD (Groupe de réalisation audiovisuelle pour le développement), ce dernier groupe a organisé les 28 et 29 mai à Paris, une rencontre internationale avec la participation du Club du Sahel et de Coordination Sud (voir p. 18). Soucieux d'une meilleure articulation de ses activités avec les préoccupations des pays du Sud, l'Inter-Réseaux a réuni fin 1998 à

Niamey, de concert avec le réseau international *Innovations et réseaux pour le développement* (IRED), une douzaine d'organismes d'appui africains en vue de mettre en place un cadre informel d'échanges. L'animation de ce Forum baptisé «Palabre Nord-Sud et Sud-Sud pour le développement rural» a été confiée au bureau régional de l'Afrique de l'Ouest de l'IRED, basé à Niamey (voir p. 22).

Pour la période 2000, le programme d'activité des groupes de travail de l'Inter-Réseaux s'articulera autour des axes suivants:

▼ **L'appui aux organisations paysannes et rurales** (OPR) avec en particulier un travail sur l'évaluation des programmes d'appui aux OPR. Une rencontre est prévue pour le premier semestre 2000, en Afrique, mais le choix du pays n'a pas encore été arrêté.

▼ **Les enjeux de l'aide au secteur agricole.** Après la rencontre de mai 1999, le groupe parachèvera ses travaux par la production d'un document synthèse, la présentation d'un dossier dans le prochain *Grain de sel*, ainsi qu'un numéro spécial des «Dossiers de l'Inter-Réseaux» qui sera édité courant 2000. Des rencontres seront programmées dans différents pays africains, en coordination avec le GRAD et le Club du Sahel.

▼ **Le «Forum Palabre»** organisera un atelier au début de l'an 2000 à Bobo Dioulasso (Burkina Faso), sur le thème de «*la mobilisation des ressources locales par les organisations paysannes*».

▼ **Un nouveau groupe de travail** sera lancé sur le thème du «*Financement des exploitations agricoles*». Les premiers éléments du dossier pourront être consultés sur notre site Internet. Quant au calendrier de ses activités, il sera lui aussi disponible début 2000.

Le programme des différentes rencontres et ateliers sera communiqué par *Grain de sel* de même que seront publiés des documents de synthèse sur l'avancée des activités prévues ■

À l'heure d'Internet, l'Inter-Réseaux cherche à développer une interactivité avec ses lecteurs, en diffusant bientôt sur le réseau un nouveau programme de communication. Pour que vous puissiez recevoir des informations en direct, lire *Grain de Sel* en ligne, ou communiquer avec nous, nous avons besoin de connaître vos adresses électroniques. Et surtout n'oubliez pas de signaler vos changements d'adresse.

Contact: Gilles Mersadier, Email: intereso@imagnet.fr

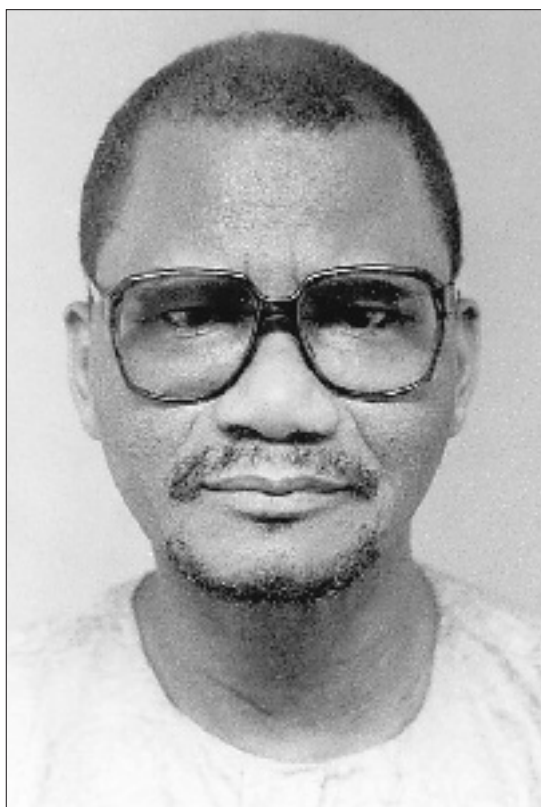
LE RÔLE DU VICE-PRÉSIDENT

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie (voir *Grain de sel* n° 12), l'Inter-Réseaux souhaite accroître l'implication de ses membres africains dans toutes ses activités. Qu'il s'agisse de l'identification de ses thèmes de travail, de la définition des axes de capitalisation et d'analyses ou de la préparation de débats, une part croissante des orientations de l'Inter-Réseaux doit refléter les positions des Africains impliqués dans le développement rural.

C'est dans cette perspective que l'Inter-Réseaux a proposé à Younoussi Boukary de devenir son premier vice-président. Pour cela, il participera à plusieurs réunions de bureau, ainsi qu'à l'élaboration du programme d'activité et des groupes de travail. De même, il sera amené à suivre les travaux du Forum « Palabre Nord-Sud et Sud-Sud pour le développement » et, plus largement, les activités de l'Inter-Réseaux au Sud. Nous allons progressivement donner corps à cette nouvelle collaboration que nous souhaitons fructueuse.

Originaire du Niger, Younoussi Boukary est gestionnaire de formation, spécialisé en gestion d'entreprises et de coopératives. Ainsi, tout au long de son parcours, il a œuvré dans l'animation coopérative. D'abord au sein de l'*Union nigérienne de Crédit et de Coopération*, organisme étatique chargé de promouvoir le mouvement coopératif au Niger et dont il fut directeur adjoint de 1970 à 1973. Puis à l'*Institut panafricain pour le développement*, spécialisé dans la formation de cadres moyens pour le développement en Afrique, dont il deviendra en 1986, coordonnateur financier pour les établissements du Cameroun, du Burkina Faso et de Zambie. Nommé en 1986 Directeur régional de l'IREC (*Innovations et réseaux pour le développement*), pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale, il est responsable de l'animation du Réseau dans plus d'une vingtaine de pays, avant d'en être promu en 1993, Secrétaire général. Cette précieuse expérience lui vaut, la retraite venue, d'être sollicité par l'*Institut PANOS* de Paris, pour diriger un programme de formation en direction de journalistes et d'animateurs d'organisations de défense des droits de l'Homme; programme intitulé « informer pour plus de tolérance et de démocratie ».

Marié et père de six enfants, M. Younoussi Boukary n'a jamais cessé pour autant de se consacrer à l'animation et à la formation des ONG et des organisations paysannes qu'il a contribué à mettre sur pied depuis 1986. C'est ainsi que, dans son village, il a créé un élevage de bovins/ovins et s'est lancé dans la riziculture. Outre ces activités, il est également membre fondateur de l'*Association pour la promotion des initiatives communautaires africaines*, sise au Cameroun, et membre du Conseil de fondation de l'INADES Formation ainsi que du Conseil exécutif de l'entité régionale de PANOS à Dakar ■



Une réflexion organisée par l'Inter-Réseaux sur les enjeux de l'aide en Afrique sub-saharienne

QUELLES PRIORITÉS POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT RURAL?

En cette fin de siècle si fécond en réflexions sur la réforme de l'Aide publique au développement, il semblerait bien que la tendance soit plutôt aux renforcements des conditionnalités, à la réduction des engagements en volume et en durée, voire au gel de certains programmes.

Au point que les acteurs du développement s'interrogent sur le sens de cette mutation, après plusieurs décennies de coopération intensive. En guise de contribution à ce débat, l'Inter-Réseaux a organisé, les 28 et 29 mai derniers à Paris, une rencontre sur l'aide au développement rural.

Ce séminaire tenu en collaboration avec le Secrétariat du *Club du Sahel* et *Coordination Sud*, a réuni une soixantaine de participants au nombre desquels se trouvaient des responsables d'organisations paysannes africaines, des chargés de programme d'agences d'aide françaises et suisses, ainsi que des bureaux d'étude et ONG impliqués dans ce secteur.

Si les illustrations sont encore nombreuses, de la vitalité de la coopération dans son rôle d'accompagnement des dynamiques de transformation des sociétés du Sud, certaines interrogations subsistent encore. Et c'est pour tenter de resituer les priorités actuelles de l'Aide, et d'établir un diagnostic sur plusieurs années de pratique, que l'Inter-Réseaux a fait de cette rencontre une confrontation d'idées destinée à alimenter la réflexion sur la réforme de l'Aide.

Une initiative d'autant plus justifiée que le paysage de l'appui au développement a beaucoup évolué ces dernières années en raison de la multiplication des acteurs et des institutions engagés dans la coopération. C'est pour-

quoi l'accent a été porté sur les réactions du terrain, avec notamment les entretiens réalisés en Afrique par le GRAD¹ avec l'appui du *Club du Sahel*, pour éclairer les participants sur la perception qu'ont les acteurs du Sud, de leur expérience avec la coopération.

▼ Démocratisation et redistribution des cartes de l'aide

Ce colloque reposant sur deux questions: «*Quelle évolution pour l'Aide dans les stratégies de développement rural?*» et «*Quel devenir pour les acteurs de la coopération?*», les participants, répartis en tables-rondes et en ateliers, se sont attelés à dégager les priorités du développement rural en Afrique sub-saharienne. Ce, en vue d'analyser l'impact et la cohérence des stratégies d'appui face à la diversité des enjeux et des acteurs qui influencent les systèmes d'aide.

Rappelant le contexte dans lequel l'aide publique a évolué ces dernières années, l'un des intervenants a noté que la libéralisation économique et la démocratisation politique en Afrique sub-saharienne ont conduit, depuis le

milieu des années quatre-vingt, à une profonde redistribution des cartes de l'aide, tant au niveau des acteurs locaux que des donateurs.

Auparavant, pour déployer leurs stratégies d'aide au développement, la plupart des coopérations publiques s'appuyaient sur les États, représentant des communautés nationales et incarnant, à ce titre, l'intérêt général. Ceci avait favorisé l'émergence d'un créneau «d'intermédiaires de l'aide», investi par de nombreux bureaux d'études positionnés en passage obligé des projets financés par la coopération; projets généralement définis en concertation avec les États.

Se distinguant de cette tendance, certaines agences publiques d'Europe du Nord, de Suisse et du Canada nouèrent des partenariats directs avec des organisations sociales ou socio-économiques et s'impliquèrent aux côtés des populations locales. De leur côté, les ONG, au nom des valeurs de justice sociale, d'équité et de démocratie, se lancèrent dans des projets de développement en faveur de la société civile.

▼ La montée des ONG

Un agencement bien rôdé qui, toutefois, ne résistera pas aux logiques d'ajustement structurel consécutives à la crise économique et financière. Après le «tout État», le ralliement général au credo de la privatisation conduira finalement les agences publiques à s'immiscer dans le jeu des acteurs privés. Convertis au li-

1. Groupe de réalisations audiovisuelles pour le développement.

«Mieux accompagner le développement»

Les enjeux du développement rural en Afrique subsaharienne sont aujourd'hui bien connus. Exprimés sommairement, ils ont pour noms: dosage entre libéralisation et protection, rôle de l'État, organisation des filières, rôle du secteur privé agroalimentaire, restructuration et professionnalisation des milieux paysans, financement de l'agriculture, rapports entre décentralisation et développement local, rôles des services publics et services professionnels marchands, préservation des ressources naturelles, etc.

Les aides extérieures s'y confrontent avec plus ou moins d'efficacité (sauf peut-être pour ce qui concerne le financement interne de l'agriculture), mais avec une réelle volonté de trouver des solutions adaptées. La difficulté est d'affronter globalement ces enjeux, et non plus un par un, sans s'en remettre systématiquement aux doctrines libérales. C'est pourquoi il est important que de tels débats autour de ces enjeux soient également suscités dans les pays africains et qu'on y associe l'éventail le plus large des acteurs concernés par l'avenir du monde rural.

Les critiques relatives aux aides extérieures sont, elles aussi, bien connues: résultats souvent médiocres ou fragiles en termes de croissance, de sécurité, de réduction de la pauvreté, de préservation des ressources naturelles et de gouvernance. Par leurs méthodes et leurs modes de financement, les aides ont tendance à induire une dépendance multiforme. Multiples et peu coordonnées, s'épuisant, car transitant par trop d'intermédiaires, elles empilent priorités, acteurs et méthodes. Un cloisonnement qui dégage une impression générale de confusion, d'incohérence et de gaspillage, en dépit d'initiatives originales et fécondes. Impression confirmée et amplifiée par des témoignages directs recueillis auprès d'Africains, responsables paysans et cadres, impliqués dans la coopération.

On assiste actuellement à une réévaluation fondamentale des dispositifs d'aide, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux. Mais les réflexions se concentrent surtout au Nord, sur des réformes institutionnelles, et pas assez sur les finalités et les tendances

de long terme. Cependant, un consensus commence à voir le jour, sur la nécessité de redéfinir les rôles respectifs de l'État et des acteurs non-gouvernementaux face aux déficiences des marchés. Pour ce faire, les agences d'aide ont besoin de progresser dans la connaissance des jeux d'acteurs, dont certains, pourtant décisifs, agissent de manière voilée ou selon des codes de conduite qui échappent totalement aux intervenants extérieurs.

Le secteur du développement rural apparaît comme l'exemple de référence de ce débat, tant les enjeux collectifs y sont indissociables des intérêts privés. Ce domaine a en effet la particularité de relever d'un double registre: (1) une logique «secteur privé» ou sphère marchande liée à la production agricole et (2) une logique «bien public» dans la mesure où cette production s'opère sur la base d'une valorisation des ressources naturelles. Le secteur rural exerce par conséquent un rôle majeur dans l'aménagement de l'espace et la préservation de l'environnement. Au-delà du secteur rural, le débat est plus général et concerne tous les secteurs où l'intérêt «public», c'est-à-dire collectif, est en jeu.

Aussi le groupe de travail recommande-t-il que les aides publiques évoluent d'un stade de maîtrise d'ouvrage «de fait» à celle d'un accompagnement, volontaire, affiché, transparent et durable, des politiques publiques intermédiaires¹ conçues et mises en œuvre de façon concertée, entre l'État, les représentants de la société civile concernés et les entreprises. Cette évolution suppose un engagement à soutenir des «formes de gouvernance appropriées» par un travail qui combinerait à la fois l'objectif de réhabilitation de l'État et l'accompagnement de certaines catégories d'acteurs du milieu rural africain.

Les propositions issues de ce séminaire ont été condensées dans une première synthèse par le Comité de pilotage qui se propose de l'enrichir ultérieurement de vos réactions. Ce travail fera ensuite l'objet d'une publication dans la collection des dossiers de l'Inter-Réseaux en avril 2000.

1. Par politiques publiques, on entend des politiques dont l'objet est de réguler l'accès à des biens collectifs tout en prenant en compte le jeu des acteurs. Il ne s'agit pas forcément de politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics. Par politiques publiques intermédiaires, on entend des politiques qui impliquent des cadres de concertation et de négociation associant tous les acteurs concernés et qui ne sont déterminées ni exclusivement par un cadre macro-économique international, ni par une somme de projets locaux sans liens entre eux, ni par des mesures sociales palliatives.

béralisme économique par conviction ou par pragmatisme, les États africains soucieux de ne pas perdre la rente de l'aide, vont alors se positionner en arbitres des appuis au secteur privé.

En raison de leur impact sur la pauvreté, de plus en plus d'ONG commenceront à s'intéresser aux questions macroéconomiques et aux politiques publiques, n'hésitant pas à discuter les choix des agences d'aide, s'impliquant dans les orientations stratégiques des projets. Des rapports indépendants sur les coopérations publiques se multiplient. Ainsi, en l'espace de 10-15 ans, on va passer d'un contexte où les priorités du développement étaient définies par des appareils bureaucratiques, à une véritable explosion du marché de l'aide.

En effet, mobilisés par des causes et des objectifs divers, de nouveaux acteurs apparaissent, qui vont tisser des stratégies internationales de développement très différentes. Dans ces canaux de solidarité, parfois porteurs d'innovations, se retrouvent des collectivités territoriales, des entreprises, des organisations socio-professionnelles (syndicats, organisations professionnelles agricoles), des établissements d'enseignement ou des associations très actives dans la lutte contre la

pauvreté et pour la protection de l'environnement. Riche de sa diversité cette coopération de société civile à société civile pèse désormais dans le débat sur l'aide au développement.

▼ Sensibiliser les producteurs aux défis de la mondialisation

Alors que l'aide internationale soutenait essentiellement des priorités économiques de production et d'aménagement définies par des experts techniques, les nouveaux acteurs de la coopération internationale (ONG, collectivités territoriales, associations socioprofessionnelles) vont travailler en prise directe avec des organisations de producteurs et des associations liées au développement local. Les motivations évoluent également, pour traduire progressivement le souci de construire un dialogue international qui permette d'affronter les défis de la mondialisation économique, sociale et environnementale. Si pour certains, en effet, l'aide doit accompagner l'évolution vers l'économie de marché et corriger quelques «défaillances» (lutte contre la pauvreté par exemple), pour d'autres, ces défaillances du marché témoignent justement des limites du système libéral. Une raison, de leur point de vue, suffi-

sante pour que l'aide publique s'oriente désormais vers des choix de développement plus conformes aux intérêts collectifs, en aidant, par exemple, les producteurs à mieux défendre leurs intérêts dans les concertations stratégiques où se négocie leur sort. Mais se pose alors le problème de l'ingérence politique de l'aide au développement.

Confrontées à la diversité des appuis indépendants, mais aussi des acteurs de l'aide et de leurs motivations, les agences publiques cherchent à jouer la carte du pragmatisme et de la cohérence en soutenant, par souci d'efficacité, les programmes les plus ouverts à des partenariats entre la sphère publique et la sphère non gouvernementale.

Le prochain numéro de *Grain de Sel* reviendra plus en détail sur les débats de fond de cette rencontre, avec un dossier spécial sur les enjeux de l'Aide. On y fera notamment le point sur la réflexion internationale à propos de l'aide au secteur agricole dans les pays en développement. Les opinions des différents acteurs de l'aide qui vous seront présentées (paysans et ONG du Sud, administrations et bureaux d'études du Sud, chercheurs et opérateurs du Nord, administrations et consultants du Nord), témoigneront aussi de la diversité des échanges.

Comment améliorer l'Aide?

Invités à proposer des orientations pour une amélioration des politiques d'aide, les participants au séminaire ont retenu quatre thèmes majeurs sur lesquels vous pouvez réagir:

1. Corriger les relations déséquilibrées de l'Aide, qui induisent une dépendance du Sud et une faible diffusion des innovations.
2. Reconnaître les différents acteurs et leurs institutions, en évitant d'importer systématiquement des modèles. Favoriser l'émergence d'une expertise locale.
3. Développer une concertation ouverte entre acteurs du développement, sans les enfermer dans des relations de dépendance envers l'aide.
4. Aider au renforcement des institutions publiques et privées par une meilleure coordination des aides.

Quatre thèmes de débat seront développés dans ce dossier (voir encadré), auquel nous vous invitons à participer:

- soit en nous envoyant un témoignage sur votre analyse de l'aide au secteur agricole;
- soit en réagissant aux thèmes des dossiers-débats présentés en page 21 et que vous pouvez vous procurer aux adresses indiquées ■

Nous comptons sur vous. En nous adressant vos réactions à ce dossier, vous contribuerez à valoriser vos expériences par le biais de *Grain de sel*.

LES « DOSSIERS DÉBATS » DU GRAD

Fruits d'entretiens recueillis en 1998, auprès de formateurs, de paysans, d'animateurs et d'organisations de différents pays africains, les dossiers débats du GRAD expriment un certain nombre d'attentes du terrain par rapport aux pratiques de l'Aide. Ces réactions, assorties de commentaires de praticiens de l'Aide, sont présentées à travers une collection de onze documents thématiques, comme un dialogue virtuel entre bénéficiaires et donateurs.

Une initiative qui pour Bernard Lecomte, l'un des principaux animateurs du GRAD, pourrait enrichir la réflexion en cours sur l'amélioration de l'aide au développement.

Ces documents, d'une vingtaine de pages chacun, comportent deux parties: une transcription

des réactions obtenues sur des thèmes spécifiques et un espace réservé aux observations de praticiens de l'Aide sur les problèmes soulevés. La collection qui s'articule autour des onze thèmes suivants, sera publiée dans sa version finale en un document unique.

- DD1 • **L'appui aux Organisations paysannes débutantes (OPD)**
- DD2 • **L'appui aux Organisations paysannes expérimentées (OPE)**
- DD3 • **Quelle aide pour les femmes?**
- DD4 • **Avantages, inconvénients et utilisation spécifique des divers instruments d'aide**
- DD5 • **Limiter les effets négatifs de l'aide extérieure sur l'autonomie des ruraux**
- DD6 • **Construire l'autonomie financière des ruraux aux divers niveaux**
- DD7 • **Construire la convergence entre acteurs du développement local**
- DD8 • **Le renforcement des organisations de base**
- DD9 • **L'appui aux individus et/ou l'appui aux divers collectifs**
- DD10 • **Philosophie du partenariat: Une exigence mutuelle de respect dans une relation fondamentalement inégale**
- DD11 • **Pratiques du partenariat: Construire et réparer malgré les doutes**

D'une utilisation pratique, ces dossiers peuvent également servir de supports à la conduite de réunions. Si vous connaissez des personnes, des groupes ou des institutions qui travaillent dans le

domaine de l'Aide et seraient intéressés par les sujets traités, n'hésitez pas à nous en informer. Nous pourrions les leur faire parvenir en un ou plusieurs exemplaires ■

Comment se les procurer?

Pour le Sénégal et le Burkina Faso, s'adresser directement aux correspondants suivants:

✓ **M^{me} Nafissatou DIEDHIU**,
ASAFODEB, BP 509, Thialy-Thies,
Sénégal.
Tél. (00/221) 951.20.87

✓ **M. Baba OUEDRAOGO**,
s/c ASSY,
BP 05, Ouahigouya, Burkina Faso.
Tél. (00/226) 31.89.40
ou s/c IAP: 55.03.66

On peut également en faire la demande au:
GRAD, 228 rue du Manet,
74130 Bonneville, France.
Fax 33/450 25 69 81
Email: gradfr@compuserve.com,
ou bien encore à l'Inter-Réseaux.

Pour des échanges ou des discussions, voici quelques adresses de personnes concernées par ces thèmes:

Outre Baba OUEDRAOGO
du Burkina Faso,

✓ Pape MAÏSSA FALL
Centre de Ressources
BP 494, Kaolack, Sénégal.

✓ M. Lorimpo KOMBATE
s/c RAFIA, BP 43, Dapaong, Togo.

✓ M. Issa AMADOU
s/c Union de Sawani
BP 115, Tillabery, Niger.

✓ M. Salim TOURE
«Siginyogonje»
BP 210, Segou, Mali.

✓ M. Olivier OINGA AYISSI
BP 2972,
Yaounde, Cameroun.

Un nouveau cadre d'échanges entre organismes d'appui: le Forum Palabre

De concert avec l'IRED-Niamey¹, l'Inter-Réseaux a soutenu la mise en place d'une plate forme d'échanges et de réflexion regroupant une dizaine d'organismes d'appui au développement rural en Afrique de l'Ouest et Centrale². Baptisé *Forum Palabre Nord-Sud et Sud-Sud pour le développement rural*, ce cadre informel permettra aux institutions partenaires de communiquer entre elles sur leurs stratégies et leurs pratiques de terrain.

Un premier atelier organisé en novembre 1998 à Niamey a jeté les bases de ce Forum et discuté de son programme d'activité. Première thématique retenue: *L'organisation du monde rural* a fait l'objet d'une synthèse des différentes contributions des

participants. Ce document est disponible à l'Inter-Réseaux. L'atelier a en outre recommandé qu'une réflexion soit engagée sur «*la mobilisation des ressources locales par les organisations paysannes et rurales africaines*». Ce thème fera l'objet de la prochaine réunion du Forum, au début de l'année 2000, au CESAO de Bobo Dioulasso (Burkina Faso).

Contact: Modeste Zihindula, IRED, BP 12675, Niamey, Niger
Tél. 00 227 73 35 27. Fax 00 227 72 32 04
Email: ired@intnet.ne

1. Innovations et réseaux pour le développement.
2. Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal.

LES OPA DE GUINÉE PLAIDENT POUR UNE RESPONSABILISATION DES COOPÉRATIVES

«*Nous ne voulons plus être tenus à l'écart des décisions concernant nos activités*»

C'est en substance le message qu'ont fait passer les organisations professionnelles agricoles des régions naturelles de Guinée aux représentants des bailleurs de fonds, dont la Coopération française et la Banque mondiale, lors d'une concertation organisée par le CENAFOD (*Centre africain de formation pour le développement*), partenaire du Forum-palabre.

Profitant de cette rencontre de bilan, organisée pour discuter du programme de professionnalisation financé par le FAC, les représentants des organisations paysannes ont signalé les dysfonctionnements qui nuisent à la cohérence de leur action. Ainsi, ont-ils exprimé leur volonté de n'être plus laissés à l'écart des prises de décisions concernant leurs activités. Le cas du projet

«1200 ha d'aménagement des bas fonds de Guinée» a été cité en exemple. Cette étude a été bouclée sans que les paysans de la région, pourtant organisés, aient été consultés. De ce fait, leurs priorités n'ont même pas été prises en compte. D'où ce constat des OP: «*L'autorité a donc décidé à la place des paysans et comme conséquence, on risque de voir des bas-fonds aménagés qui ne seront pas mis en valeur*».

Les participants ont également discuté de:

- la nécessité d'une autonomie financière des coopératives, avec une mise à disposition de fonds de roulement suffisants et par une facilité d'accès au crédit;
- l'aménagement en eau des périmètres de cultures;
- le désenclavement des zones de production;
- l'absence de cadre juridique qui pénalise le développement des activités des OP;
- la formation de responsables et de techniciens d'organisations paysannes.

▼ Plus d'autonomie financière

Concernant la question de l'autonomie financière, les responsables paysans ont réclamé une plus grande indépendance pour la gestion des fonds mis à leur disposition, sans pour autant remettre en cause le contrôle des bailleurs dont ils comprennent le souci de transparence. Cette soupléssse leur permettrait d'acquérir leurs intrants à temps et également d'en choisir la qualité.

Les paysans guinéens ont enfin rappelé la priorité de l'aménagement de l'axe Labé-Tambacounda qui permettrait de désenclaver les zones de productions pour atteindre les marchés du Sénégal et des pays environnants (Mauritanie, Gambie, Guinée Bissau). Grâce à cette route, les producteurs de la région pourraient améliorer leurs ventes et accroître leurs revenus, d'autant qu'un marché comme Dakar représente à lui seul deux millions de consommateurs. Pratiquement toutes les productions agricoles de Guinée pourraient tirer profit d'un tel désenclavement: ananas, mangues de Basse Côte, pommes de terre du Fouta, café, huile de palme, cola de Guinée forestière, etc. ■

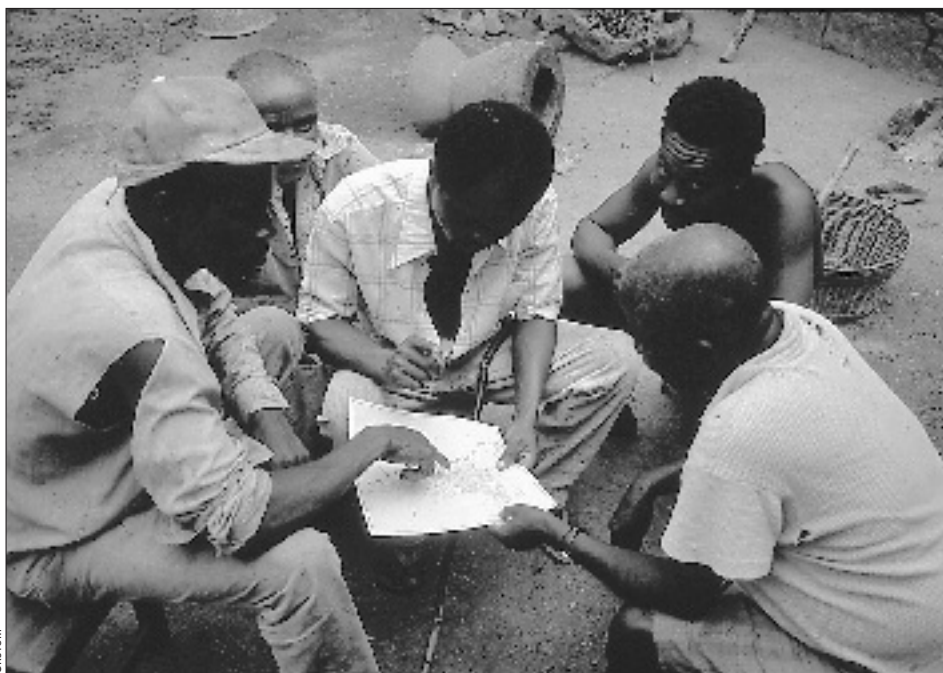
LES RESPONSABLES PAYSANS POUR DES FORMATIONS PLUS ADAPTÉES AUX MUTATIONS DU MONDE RURAL

La transition de libéralisation actuellement expérimentée dans la plupart des agricultures d'Afrique sub-saharienne occasionne des modifications en profondeur des structures paysannes. Le désengagement de l'État et les privatisations ont entraîné un transfert, souvent non négocié, de nouvelles prérogatives aux OP qui, conscientes des responsabilités à prendre, cherchent à acquérir de nouvelles compétences afin de mieux appréhender les enjeux auxquels elles sont désormais confrontées. D'où la nécessité de formations spécifiques en direction des responsables paysans.

Sur la finalité, les méthodes et l'impact de cette formation, les points de vue, exprimés dans le cadre de l'Inter-Réseaux, varient en fonction des catégories d'acteurs et de leurs pratiques d'analystes, de formateurs ou de responsables paysans.

▼ Se former pour maîtriser les changements

De nombreux responsables critiquent les formations qui leur sont dispensées au motif qu'elles ne répondent pas à leurs attentes, même si paradoxalement ils ne les refusent pas. Alors que les paysans attendent de la formation qu'elle les aide à trouver des solutions concrètes aux problèmes de terrain, ils perçoivent les offres proposées par les instituts de formation comme des modules préconçus auxquels on leur demande de s'adapter. Or, «le besoin de formation se fait sentir quand apparaissent les problèmes», dit un paysan sahélien. Si les bénéficiaires se sont longtemps contentés de formations privilégiant le transfert de connaissances, leurs besoins ont



évolué et sont aujourd'hui surtout d'ordre stratégique, même si l'acquisition de simples connaissances techniques reste nécessaire, notamment pour la maîtrise du métier d'agriculteur. Une préoccupation entendue par certains opérateurs qui commencent à accepter le principe d'une remise en cause des pratiques classiques.

Des initiatives sont effectivement prises dans le sens d'une adaptation de l'offre de formation à la demande réelle des OP et de leurs responsables. Elles concernent aussi bien le processus d'élaboration des programmes que le déroulement de la formation, avec notamment l'utilisation de méthodes plus participatives et responsabilisantes. Ainsi, on note une certaine évolution des structures de formation. De même, la conception des modules de formation se veut plus adaptée au contexte du terrain. On défend de plus en plus le

principe de la mise en place de *centres de services* plus aptes à répondre aux attentes spécifiques des responsables paysans. Des expériences de formation de *formateurs paysans endogènes* sont financées par certains programmes d'appui aux OP, on parle de plus en plus de *formation dans l'action*, etc. La question de la prise en compte des savoirs et savoir-faire paysans demeure toutefois un enjeu et certaines associations paysannes n'hésitent plus à intervenir dans le jeu de la formation.

▼ Des commissions formation au sein des OP

Il existe en effet quelques commissions au niveau d'OP fédératives comme la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS), la Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN) au Burkina Faso et l'Association des organisations professionnelles paysannes du Mali (AOPP; voir article p. 25

sur la rencontre de Ségou). Ces commissions tendent à participer au maximum à la construction de programmes qui soient des « réponses formation » par rapport aux difficultés des OP et de leurs responsables. Bien qu'ils soient renforcés par des apports pédagogiques plus classiques, ces programmes veulent s'appuyer sur une véritable *pédagogie paysanne* qui intègre des modes d'apprentissage paysan tels que les échanges, *la formation dans l'action*, etc.

▼ S'impliquer dans la conception des programmes

Par ailleurs, des formations spécifiques répondant à des besoins précis sont négociées par des fédérations comme le *Syndicat de producteurs de coton et de vivriers (SYCOV)* du Mali, sur des thèmes tels que « *connaître le marché international du coton* » qui permet de mieux comprendre la problématique des filières agricoles et leurs nouveaux enjeux.

Des OP investissent également les lieux décisionnels avec une représentation paysanne dans les conseils d'administration de centres de formation comme le *Centre interprofessionnel pour la formation des métiers de l'agriculture (CIFA)* à Saint-Louis du Sé-

négal ou le *Centre d'échanges et de formation pratique* de Bakel (Sénégal).

Pourtant de nombreux avis estiment que la maîtrise efficace de la formation par les OP devrait passer par l'acquisition d'une plus grande capacité à négocier les conditions d'une formation (finalité, méthodes et déroulement, participation financière même partielle, analyse de l'impact), et à s'impliquer dans la conception des programmes. Cela devrait induire une prise en compte commune de deux systèmes de formation, au sein et en dehors des OP.

Bien qu'ils soient de nature différente les deux systèmes de formation, système interne des OP et externe des institutions, ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Les défenseurs de cette approche parlent d'un certain métissage des connaissances qui prendrait en compte les apports pédagogiques classiques ayant fait leur preuve et valoriserait le système d'apprentissage paysan, partiellement illustré par ces paroles paysannes à propos du choix du lieu de formation : « *ce n'est pas partout que nous sommes à l'aise, selon que tu parles de la façon de cultiver ou de l'organisation de la société, et selon le moment de la*

journée, ce ne sera pas le même, et seul un paysan qui a de l'expérience peut connaître le bon lieu ».

Le premier défi est d'arriver à situer la formation dans le contexte plus large de l'accompagnement des OP en passant de la *formation appui* à la *formation accompagnement*. Pour les organismes de formation cela peut se traduire par une participation au renforcement des commissions paysannes et de leur système de formation. Pour ce faire, encore faut-il reconnaître le système d'apprentissage paysan et mieux valoriser les pratiques paysannes, afin de mieux ancrer la formation aux réalités que vivent les OP.

▼ Comprendre les enjeux internationaux

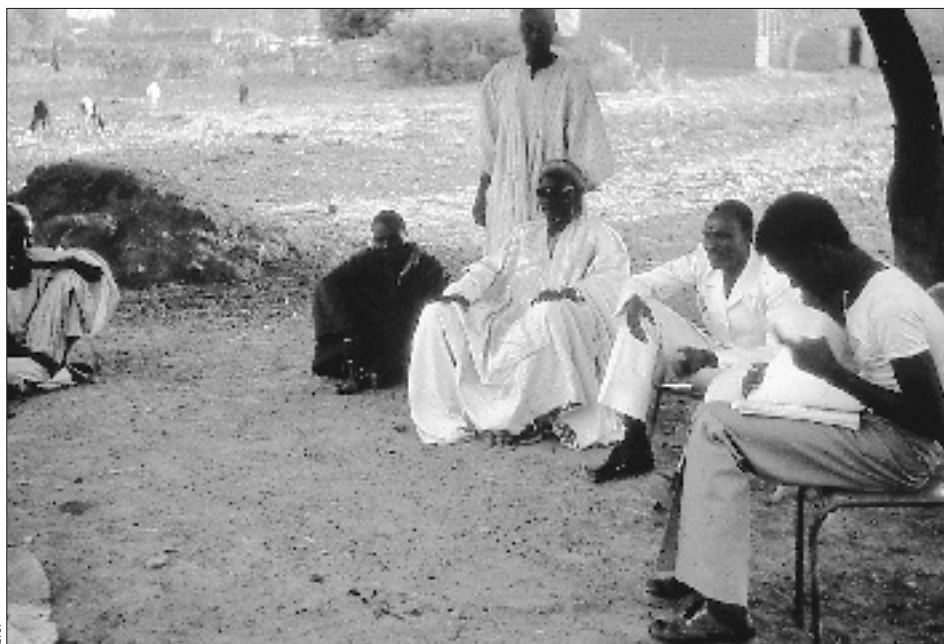
Le second défi est d'arriver à tendre vers la construction d'une formation des responsables paysans allant dans le sens d'une acquisition ou d'un renforcement de compétences plus spécifiques comme la capacité à comprendre les enjeux au niveau national et international, la capacité à négocier, à accéder aux informations stratégiques, etc. La négociation de cette formation devient une donnée à intégrer, ainsi que l'implication des OP dans l'établissement des règles du jeu.

D'une manière plus générale, le véritable enjeu c'est la capacité des OP à maîtriser leur avenir et celui du monde rural dans un contexte de transformations majeures. Et même si la formation des responsables paysans apparaît comme une nécessité qui n'est remise en cause par personne, ce qu'on apprend, la manière d'apprendre et la finalité restent encore à préciser et à négocier.

Le débat reste ouvert et peut se prolonger à travers vos réactions au Dossier n° 5 de l'Inter-Réseaux : « *La formation des responsables paysans* ». N'hésitez pas à nous écrire ■

Daouda Diagne

*Animateur du groupe de travail
« Appui aux organisations paysannes
et rurales »*



CIFA

AUX RENCONTRES PAYSANNES DE SÉGOU

MOBILISATION DES OP

POUR DES FORMATIONS PLUS INNOVANTES

«*Nous ne voulons pas de méthodes trop éloignées de ce que nous connaissons tous les jours*»

Par ces mots, le Président de l'AOPP¹ a donné le ton, à l'ouverture de la «rencontre paysanne sur la formation» qui a rassemblé en février dernier à Ségou, au Mali, 65 organisations paysannes venues de dix pays d'Afrique de l'Ouest francophone et des représentants d'organismes de formation² du Sud et du Nord. Formations plus ciblées vers l'accompagnement des projets, contenus négociés avec les OP, préparation des responsables à affronter les mutations en cours: les attentes ainsi exprimées témoignent d'une plus grande exigence des OP dans ce domaine.

Résultat d'un partenariat entre les «commissions-formation» de l'AOPP et de l'AFDI, cette rencontre a été précédée de missions préparatoires dans la sous-région, destinées à faire le point sur les formations rurales déployées dans différents pays. Quatre thèmes figuraient à l'ordre du jour: formation aux métiers, formation à la responsabilité dans les organisations paysannes, préparation des jeunes paysans, qu'ils viennent des champs ou de l'école, financement des formations et relations entre paysans, organisations paysannes, organismes de formation et bailleurs de fonds.

▼ Un constat critique

Premier constat relevé par les participants: si l'offre de formation paysanne existe bien au Sud, la hiérarchisation des besoins n'étant pas toujours formulée, la demande reste déterminée par

cette offre qui vise principalement à l'encadrement des agriculteurs.

Or, tant pour les formations culturelles, par exemple, que pour les formations de responsables, la pratique habituelle des organismes spécialisés est de fournir des «paquets techniques», à appliquer tels quels. Bien que ces formations s'inscrivent de plus en plus dans un processus d'accompagnement des projets portés par les OP, les thèmes restent souvent prédéterminés. Certes, les choses évoluent progressivement et des paysans participent parfois à la définition des orientations proposées, mais l'attitude des instituts de formation reste ambiguë par rapport à cette volonté de prise de responsabilité des paysans.

▼ Une formation-rencontre de deux savoirs: l'expérience du paysan et l'offre du formateur

Ce qu'a permis la rencontre de Ségou, c'est de capitaliser les expériences accumulées par les OP. Le désengagement des États dans la plupart des pays du Sud, les pouvoirs consentis aux organisations paysannes ou conquis par les agriculteurs, ont ouvert le champ à de multiples expériences de formation, mais où l'autonomie paysanne reste insuffisamment affirmée. Or les participants l'ont redit, dans ses relations avec les différentes structures d'appui, le paysan veut rester maître de son programme de formation. Toutefois, maîtriser ce dispositif implique justement... une formation. Reconnaître cette lacune n'implique cependant pas de la combler par un processus exogène, mais de mettre les pay-



sans en situation de responsabilité. Il ne s'agit pas de former les responsables en attendant que les OP soient capables d'assurer leur rôle dans les dispositifs de développement rural, mais de leur donner les moyens d'exercer ce rôle tout de suite, en acceptant de partir de ce qu'elles sont et font aujourd'hui.

On le voit, cela implique un changement d'attitude assez radical des institutions: considérées comme partenaires, celles-ci doivent accepter que la formation devienne un objet de négociation avec les paysans.

C'est dans cet esprit qu'il a beaucoup été question à la rencontre de Ségou de *formation par les paysans*. Plusieurs OP ont en effet mis en place des réseaux d'animateurs paysans, agriculteurs formateurs, endogènes, choisis par les paysans et proches d'eux.

1. Association des organisations professionnelles paysannes du Mali
2. CESAO, Centre d'études économiques et sociales d'Afrique de l'Ouest, Burkina Faso; INADES-Formation, Institut africain pour le développement économique et social, Côte d'Ivoire; CIFA, Centre interprofessionnel pour la formation aux métiers de l'agriculture, Sénégal; IFOCAP, Institut de formation des cadres paysans, France; MFR, Maisons familiales de France, etc.

Ceci répond au souhait d'une formation au plus près des réalités de la production, privilégiant les échanges d'expérience, les visites d'échange, la pratique. Des exigences de valorisation des savoirs paysans sont privilégiées. Dans ce cas, l'agriculteur a une dimension de formateur, dans le partage d'expériences avec ses homologues. Ici, c'est l'activité agricole qui fournit le substrat de la formation. Le métier est alors réhabilité dans le même temps qu'une formation est divulguée.

Cela ne signifie pas exclusivement que le paysan soit formateur, car les intervenants extérieurs sont tout à fait admis, mais il n'y a plus «celui qui sait». L'enjeu se situe certainement dans les collaborations que les paysans pourront nouer pour les aider à mener à bien leur travail de formation. Car l'élaboration d'un programme de formation suppose aussi un certain savoir pédagogique.

▼ Pour une formation à la responsabilité

La formation au plus près des pratiques, et plus exactement *la formation par la pratique*, vaut encore plus pour les responsables d'OP. L'animation de terrain et la formation progressent ensemble. En fait, les actions doivent guider, précéder la formation et non l'inverse. En matière de responsabilité, la meilleure formation reste bien la mise en œuvre concrète d'actions, au bénéfice des agriculteurs du groupe ou de l'OP.

C'est dans l'action, en fonction du rôle qu'elle remplit auprès de ses membres, que l'OP déterminera le mieux les compétences que ses responsables doivent posséder. Seule l'OP est à même de le déterminer par un travail sur ses objectifs. C'est dire que la formation des responsables ne peut se faire qu'à partir du projet professionnel des OP.

Au cours de la préparation de la rencontre de Ségou, le terme «formation des responsables» s'est ainsi transformé en conception plus large de *formation à la responsabilité*. Cela traduit le fait que chaque adhérent doit être en situation de comprendre les objectifs de son OP pour en maîtriser le fonctionnement et pouvoir en contrôler les responsables. Mais aussi que, dans une OP, l'accès à la responsabilité doit être rendu possible au plus grand nombre. Pour éviter la rupture entre responsables et simples membres, chacun doit pouvoir être responsabilisé selon le niveau de compétences atteint.

Concernant la question du financement, le rôle des bailleurs de fonds a donné lieu à une large réflexion, les organisations paysannes souhaitant négocier directement avec ces derniers sans l'interface des organismes d'appui et des centres de formation.

De manière générale, il est demandé qu'une plus grande confiance soit accordée aux paysans, mais aussi un engagement durable, qui tienne compte de la nécessaire expérimentation par les OP.

«La formation selon les AFDI»

Les agriculteurs français connaissent les mêmes difficultés que leurs partenaires africains pour passer de leurs activités de production (leur métier) à leur engagement dans les organisations agricoles (la profession). En ce sens, ils s'estiment bien placés pour comprendre et accompagner la phase d'expression et d'affirmation de la parole paysanne.

Malgré la différence de situations culturelles, économiques et technologiques, les agriculteurs français ont la particularité, et même la spécificité dans le milieu de la coopération, de pouvoir conduire, par les échanges, un travail sur l'identité de l'agriculture, de l'agriculteur. C'est pourquoi les AFDI articulent formation et professionnalisation, ou encore formation, promotion de l'homme et promotion du métier.

La formation doit être associée à une reconnaissance du métier de paysan et de la place du producteur. Construire un programme de formation implique donc de partir du métier et des activités à mener.

Alors que pour les bailleurs, la formation des agriculteurs doit permettre à ceux-ci de remplir des «fonctions», l'optique des paysans français défend une idée de la formation visant l'homme dans sa globalité: il n'y a pas de technique qui ne modifie la façon dont l'agriculteur se représente sa vie, son métier, son environnement. Les actions de formation doivent partir des représentations qu'on se fait de son métier.

Au-delà, toute formation doit donner les moyens de se situer, en tant que producteur et en tant que responsable de sa vie et de son projet. La formation est à concevoir dans le but de renforcer ce double esprit de responsabilité, individuel (pour soi) et collective (pour les autres), du métier de l'OPA.

Pour obtenir l'autonomie qu'elles revendiquent, il appartient aujourd'hui aux organisations professionnelles agricoles de demander aux États et aux bailleurs de fonds de reconsidérer leur approche du financement des formations paysannes. Des mécanismes concrets ont été évoqués, comme la possibilité de cogestion des financements, mais aussi la mise en place et la gestion de fonds de formation mis à disposition des OP ■

D'après une contribution de Martin Bortzmeyer de l'AFDI

La rencontre de Ségou a donné lieu à la publication d'un dossier spécial publié par l'AFDI et l'AOPP, disponible auprès des deux organismes.

Paysans français, paysans africains: un partenariat basé sur les échanges

L'AOPP (Association des organisations professionnelles paysannes du Mali) est un mouvement récent (1995), composé de 31 OP qui se sont structurées pour développer leurs échanges d'expériences. De natures diverses, ces OP membres représentent des syndicats, des associations de développement, des groupes de banques de céréales, des groupes d'associations villageoises, des groupements maraîchers, etc.

AOPP, BP 3066 Bamako, Mali. Tél. et fax 223 21 01 75. Email : afdimali@cefib.com

AFDI (Agriculteurs français et développement international) est une association regroupant des agriculteurs engagés à tous les niveaux du mouvement professionnel agricole français. Les équipes AFDI sont partenaires des organisations paysannes du Sud, au travers d'échanges professionnels. Les paysans français n'entendent pas se placer devant leurs partenaires africains, mais visent plutôt à comparer leurs expériences professionnelles.

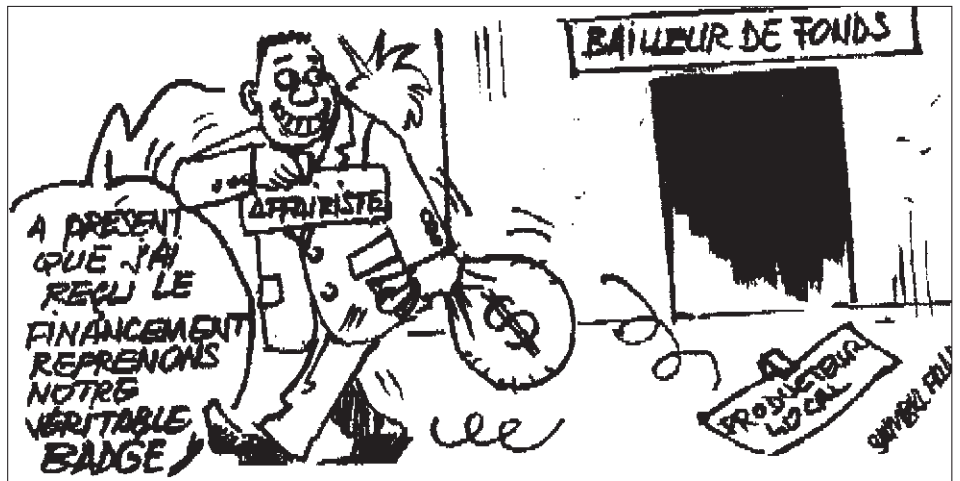
AFDI, 11 rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. 01 45 62 25 54. Fax 01 42 89 58 16.
E mail : afdi.nationale@globenet.org

Quand des cadres se transforment en leaders paysans pour capter les aides

«**D**ans certains pays africains, la restructuration sociale du milieu rural a imposé des types d'organisations paysannes modernes, rarement articulées sur les organisations traditionnelles préexistantes. L'encadrement technique a parachuté des messages visant à introduire des objectifs de production, de productivité et surtout de progrès, sans tenir compte des besoins réels des populations rurales, ni du feed-back émanant de ces populations. Ce dispositif instrumental de vulgarisation de nouvelles techniques agricoles, qui a conduit à une mise en place de systèmes d'intervention dirigiste en milieu rural, et favorisé l'assistance et la passivité des producteurs ruraux, ne prévoyait même pas de formations et d'alphabétisation fonctionnelle de ces ruraux. Il apparaît d'ailleurs paradoxal que dans des États à économie essentiellement agraire où 70 % des analphabètes sont issus du monde rural, la formation des ruraux soit reléguée au second plan par rapport aux objectifs de formation des élites. [...]

Les agents de l'État confortablement installés dans ce dispositif de vulgarisation deviennent des pions incontournables, omniprésents dans les rôles stratégiques de conception, de contrôle et de prise de décision, maintenant les populations dans des rôles d'exécution sans tenir compte de leurs préoccupations effectives. Pire encore, dans un contexte de désengagement des États africains et de libéralisation de l'économie, des ex-agents de l'État à la retraite, ayant accumulé une somme d'expériences et tissé de nombreuses relations dans les administrations, fortifient de plus en plus leur position de leaders au sein des organisations paysannes. Des leaders très habiles dans la création d'organisations paysannes fictives, dans le captage des fonds extérieurs et dans la récupération de ces associations à des fins politiques. [...]

Depuis que les bailleurs de fonds ont décidé d'apporter directement des appuis financiers et matériels aux producteurs ruraux organisés, des projets imaginaires prolifèrent. En effet, pour un projet à plusieurs vo-



lets de financement, certains cadres africains peuvent imaginer autant d'organisations paysannes fictives bénéficiaires que de sources de financement. Ces projets d'intérêt général qui concernent plusieurs domaines de la paysannerie (maraîchage, cultures vivrières et fruitières, arboriculture, élevage, exploitation forestière, pisciculture, artisanat, commerce, etc.), sont conçus par des gens ayant une certaine audience auprès des bailleurs et une grande intelligence pour déjouer leurs contrôles.

▼ Des projets imaginaires qui trouvent financements

L'exemple que je vous livre est à ce titre édifiant. Un cadre dynamique et ingénieux, a élaboré au nom d'une organisation paysanne de son village, des projets de développement local qui lui attirent de nombreux financements extérieurs.

Ainsi, un projet agropastoral de maraîchage et d'élevage d'ovins soutenu par une Ambassade étrangère. Des parcelles de choux, de gombo, et d'aubergines, un petit hangar de stockage, la motopompe offerte par l'Ambassade et une poignée de moutons furent rapidement mis en place pour attendre la visite programmée de l'Ambassadrice. Mais juste après la visite, le hangar de stockage a été décoiffé, puis la motopompe et les tôles furent emportées au domicile villageois du cadre. Depuis ce jour, le jardin mis

en place pour la circonstance, sur un sol gravillonnaire à faible capacité de rétention d'eau, a été abandonné. Les moutons et la motopompe sont devenus des biens privés du cadre.

Une décortiqueuse à riz a été offerte par une autre Ambassade à l'organisation paysanne du village. Mais celle-ci est devenue propriété privée de ce même cadre qui fait payer des prestations aux populations rurales de la localité, etc.

Ce cadre a bien de la chance car les bailleurs financent facilement tous les projets qu'il leur présente, sans qu'aucun diagnostic de terrain ne soit fait sérieusement, ni aucune analyse approfondie de l'aspect social de ces projets.

Ces cadres africains devraient éclairer et aider leurs parents à mieux s'organiser conformément aux contraintes de l'environnement socio-économique et politique pour trouver le chemin de l'argent. Car les bailleurs n'appuient financièrement et matériellement que des producteurs ruraux organisés. Mais, malheureusement, ces cadres africains connaissent bien le chemin de l'argent qu'ils empruntent tout seuls. Ils refusent ainsi de faire le bonheur des populations rurales et de partager le progrès. Ne faut-il désormais concevoir autrement les projets de développement local en Afrique?

M. Bleu

Ingénieur agronome en Côte d'Ivoire

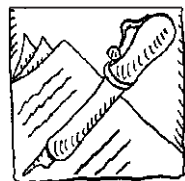


Une réaction au dossier n° 5 sur «L'appui aux OP»

«Je tiens à vous remercier et à travers vous tous les membres des deux groupes, «Livre blanc sur les appuis français à l'organisation du monde rural en Afrique» et singulièrement ceux du dossier n° 5 «L'appui aux organisations paysannes», pour la qualité du travail réalisé et la mise à la disposition de nous autres formateurs et vulgarisateurs, de ce précieux manuel. Le Livre blanc a fait une analyse objective de la dynamique des mouvements associatifs paysans en Afrique au Sud du Sahara. S'il a réorienté les grandes lignes d'action de l'appui dans les propositions opérationnelles, un franc parler doit aussi être de mise en direction de ces associations, certes jeunes, encore mal structurées et souffrant d'un manque de transparence dans la gestion. Car pour bénéficier durablement de ces ressources financières et surtout de l'aide, il faut bien les gérer».

Adanve H. Grégoire, SCPIDCVP, Bohicon, Bénin.

«On n'ose pas envoyer des articles mal écrits»



«Grain de sel est une tribune par laquelle les agents de développement peuvent partager leurs expériences avec les autres. Ainsi, ils ont la possibilité d'y exprimer leurs points de vue sur des sujets liés au développement. En fait c'est une occasion inespérée donnée à la base pour s'exprimer. Force est de constater que cette opportunité n'est pas

exploitée comme il se doit, car pour qu'il y ait une pleine participation de la base aux groupes de travail et une expression de leurs expériences, il y a un préalable.

En effet les techniques de rédaction des articles sont mal maîtrisées par la plupart de nos collègues qui ont peur d'envoyer des articles décousus qui dévoileraient certaines de leurs insuffisances d'expression. À mon avis pour améliorer cette situation, il y a lieu d'organiser des ateliers dans lesquels les membres de l'Inter-Réseaux discuteraient des techniques de rédaction des articles ainsi que des méthodes de capitalisation des expériences acquises sur le terrain. Ceci pourrait permettre un échange des expériences ainsi qu'une large participation à la rédaction de Grain de sel, tribune sur laquelle chacun de nous peut s'exprimer».

André Sielinou, AAFCCOP, Association non gouvernementale d'auditeurs, d'assistants et de formateurs coopératifs du Cameroun, BP 4439 Yaoundé, Cameroun.

Soutien à Marthe Djuikom

pour son témoignage sur «Révolte d'un partenaire local» Grain de sel n° 12

«Je soutiens Marthe Djuikom sur le fait que les négociateurs des projets ne tiennent pas compte de la réalité du milieu où le projet doit être réalisé. Pour moi, les projets de ce genre doivent aider les localités à se développer sur tous les plans, ce qui veut dire: aider les fils de la localité à trouver du travail, aider la population à se prendre en charge dans le domaine d'intervention du projet avant et après ce projet. Sinon à quoi sert d'injecter d'énormes fonds sur une période de trois ans pour qu'après on n'en trouve pas trace, ou que cela crée encore plus de problèmes aux populations locales à l'exemple d'un projet de forage destiné à l'installation de pompes villageoises dans mon pays, le Bénin. Ces pompes ont été installées sans étude préalable du terrain, ni formations sur l'entretien, la gestion et l'approvisionnement des pièces de rechange. Aujourd'hui, les populations de ces localités sont retournées au point de départ et souffrent plus qu'auparavant parce que, dans l'intervalle, elles avaient abandonné ou négligé leurs vieux marigots.

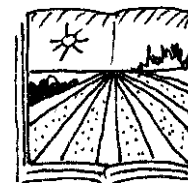
Voilà pourquoi je partage aussi les points de vue des Camerounais qui réagissent et tentent d'imaginer des voies pour

revaloriser le milieu rural et rendre l'aide plus efficace, mais aussi pour qu'on nous informe réellement sur les expériences qui réussissent et celles qui échouent. Je suis aussi pour que les gouvernements pensent à l'organisation de débats télévisés des responsables d'organisations paysannes afin de permettre à l'opinion nationale et internationale de s'informer sur telle ou telle filière.

Mon soutien va aussi à M. Die Zeit d'Allemagne pour son constat sur les retards de technologies de communication qui est vraiment l'un des obstacles majeurs au développement de l'Afrique. Par exemple connaissez-vous Sinende? C'est une sous-préfecture située au centre ouest du département du Borgou (Nord-Bénin), à 150 km du chef lieu de département, Parakou et à 450 km de la capitale, Cotonou. Avec une superficie totale de 2289 km² et une population d'environ 40769 habitants, Sinendé, dont les activités sont l'agriculture, l'élevage et la pêche, est sans bureau de poste, sans téléphone et sans radio rurale. Donc, chaque fois que l'on veut affranchir une lettre, il faut parcourir près de 200 à 300 km avec tous les risques et perte de temps. Voilà la réalité».

Issifou Tcham, SONAPRA, BP 185, Parakou, Bénin.

Valoriser le monde rural dans l'éducation



«Je pense qu'il est grand temps aujourd'hui que l'éducation soit ruralisée dans nos pays du Sud. Ruralité, éducation et développement devraient rimer ensemble car nos pays sont essentiellement agricoles. S'il est vrai que les organisations paysannes en appui avec les organisations d'aide, tant gouvernementales que privées mènent des actions de promotion du monde rural, en passant des méthodes agricoles traditionnelles aux techniques de production modernes ou améliorées, aujourd'hui cette nouvelle orientation doit être simplifiée et moins expertisée, afin d'être plus adaptable à nos jeunes agriculteurs.

Cette approche m'a motivé à plancher sur ce thème de recherche qui va sanctionner la fin de ma formation en juin 2000: «la formation et la vulgarisation agricole face aux enjeux de la transformation des systèmes traditionnels de production agri-

cole au Togo. Cas de la petite localité de Lavié.»

Pour concrétiser ce travail, j'envisage la création d'un centre de formation où la vulgarisation agricole serait plus accessible aux jeunes. Je demanderais donc par le biais de Grain de sel, aux personnes qui accordent un intérêt à mon projet de bien vouloir m'apporter leurs conseils et leur savoir-faire.»

Wolako Aziagbe, Inis, BP 7176, Lomé, Togo.

Dur d'organiser des rencontres

«Le groupe de proximité de l'Inter-Réseaux ne parvient pas à se réunir pour discuter des thèmes sur le développement rural par manque d'appui financier pour faire face aux frais divers de réunion (transport, les membres n'étant pas dans les mêmes localités, avec des distances variant entre 50 et 150 km, hébergement, nourriture). En plus il faut louer une salle de réunion et payer les frais de communication (téléphone, courriers de contact). N'eût été ce handicap, le groupe aurait pu beaucoup écrire dans Grain de sel. Pour être efficace, ce groupe a besoin d'appui». **Christostome Ki**, responsable de Groupe de proximité de la Boucle du Mouhoun, Toma, Burkina Faso, et membre du Comité de suivi national du réseau partehfdalceda (Partenariat homme et femme pour le développement africain).

Un transfert de compétences réussi

Dans le village de Sinendé, où l'activité cotonnière est importante, l'État a transféré certaines compétences aux organisations paysannes. Issifou Tchan nous en parle «À chaque activité correspondaient une formation et des outils destinés à ces op par le biais, soit de conseillers en gestion responsables des intrants ou du suivi de la commercialisation, soit de spécialistes en organisation paysanne. Les op exécutant correctement ces activités ont pu bénéficier de ristournes qui leur ont permis de procéder au développement socio-communautaire de leur localité. Ainsi en moins de six ans, les organisations paysannes ont réalisé de nombreux projets de construction dont le siège de leur association, un magasin polyvalent,

une quincaillerie, et divers locaux administratifs. La communauté a également fait l'acquisition de véhicules de service, de motos et d'un camion pour l'évacuation des produits.

Le dynamisme des paysans de Sinende a été largement médiatisé à la télévision nationale et dans la presse écrite. Et c'est ainsi que, par deux fois, ses associations ont reçu la visite d'op du Burkina Faso venues, par le biais du CESAO, s'informer de leur expérience.»

Peu de développement pour les zones éloignées des villes



«Je suis Président d'une organisation rurale dans la province du Centre et plus particulièrement au nord d'Akonolinga, au cœur de la forêt équatoriale, à 216 km de Yaoundé la capitale. C'est une région enclavée et il faut noter que les partenaires n'y vont qu'accidentellement. Mais ma préoccupation est qu'on ne joint pas l'acte à la parole et que sous le titre sonnante de développement rural par exemple, vous verrez qu'on développe l'urbain et qu'on rejette plus le rural.

Dans le Nyong et le Mfoumou, le projet banque rurale bénéficie surtout aux villages proches de la ville et c'est en dernier ressort qu'on compte installer une ban-

que dans mon union. Bien d'autres projets meurent avant d'être arrivés chez nous. Quel sort nous est réservé? Nous allons dans des ateliers de réflexion, les gens raisonnent bien, mais arrivé sur le terrain, rien n'est pratiqué. Mes chers amis, joignons l'acte à la parole. Il y a de bons leaders qui savent ce que c'est, mais échouent sur la pratique. Si dans une organisation, après une formation, tous les membres mettent en pratique les enseignements reçus, toutes ces organisations seraient déjà développées.»

Evina Omvoa, UGB- BP 15 Akonolinga, Centre Cameroun

Échanges

«Je reçois régulièrement Grain de sel et vous remercie pour les informations très riches que contient ce bulletin. Je suis agro-économiste et j'aimerais échanger des informations avec les lecteurs de Grain de sel dans les domaines de l'agronomie, la biométrie, l'agriculture intensive et les élevages des oasis. Je travaille dans un organisme de développement agricole, dans une région aride du Sud marocain. Ce bureau a pour mission de réaliser des enquêtes statistiques et des études agro-économiques. Il participe également à toutes les mesures d'encadrement concernant les conditions de production et de commercialisation de produits agricoles.»

Ali Zahri, ORMVAO, BP 29, Ouarzazate, Maroc.

Site Web : www.citeweb.net/zahri

Email : ali.zahri@caramail.com

Centre Songhaï du Bénin

A toute personne d'Afrique et d'ailleurs le Centre Songhaï propose des stages de formation à la carte.

Trois formules au choix:

Formule 1 • Conduites d'activités agricoles et para-agricoles

Production végétale, animale, pisciculture, mécanique agricole, transformation, commercialisation et approvisionnement, artisanat, comptabilité/gestion, etc.

Formule 2 • Application et étude

Confrontation des connaissances théoriques avec la pratique du terrain

Formule 3 • Stage d'inspiration

Concrétisation de vision d'entrepreneur ou initiation à des activités d'auto-promotion dans vos communautés.

Pour tout renseignement, SONGHAÏ, BP 597, Porto-Novo. Tél. 22 50 92, 22 28 81, 22 28 84. Fax 22 20 50.

Sakalou, tél. 54 03 17. Parakou, tél. 61 01 93.

Les bananes africaines sous contrôle américain

Alors que l'Union européenne s'apprête à lancer un important plan de soutien de 2,4 milliards de FF sur dix ans pour l'amélioration de la productivité des bananeraies des pays ACP, les grandes firmes américaines, qui en contrôlent la production mondiale, se sont rapidement implantées chez les plus gros producteurs africains de bananes. C'est ainsi que la banane africaine qui profitera de la manne communautaire, est majoritairement commercialisée en Europe par des compagnies fruitières américaines. Parmi les pays bénéficiaires, le Cameroun et la Côte d'Ivoire devraient se tailler la part du lion. Or dans ces deux pays, les compagnies américaines leaders du marché, telles Dole, Chiquita et Delmonte, ont réussi leur implantation soit en rachetant des plantations, soit en assurant la gérance d'exploitations agricoles, soit par la commercialisation d'autres productions locales.

Au Cameroun, dont la production est de 200 000 tonnes par an, Delmonte vise la Cameroon Development Corporation tandis que Dole y possède déjà deux filiales: la Société de bananeraies de la Mbome et la Société de plantation de la Penja. En Côte d'Ivoire (180 000 tonnes/an), Dole a pénétré le marché via la Compagnie fruitière, société familiale française basée à Marseille, dont elle a acquis environ 37 % du capital. Cette même Compagnie fruitière avait racheté au groupe Bolloré en 1997, la Société de culture bananière (SCB) qui contrôle actuellement 56 % des exportations de bananes ivoiriennes.

L'implantation de Chiquita s'est faite essentiellement à travers la Société Banador qui fédère plusieurs sociétés de production ivoiriennes ou françaises et représente 27 % des exportations. Delmonte prospecte à son tour en Côte d'Ivoire où elle souhaite acheter plusieurs centaines d'hectares de plantations.

Les professionnels estiment que les compagnies américaines assurent directement ou non 75 % de la commercialisation de la banane ivoirienne et bénéficient ainsi des avantages fiscaux accordés par l'UE aux ACP.

Les ACP sacrifiés de la guerre de la banane

La guerre qui oppose depuis quelques années l'UE et les pays ACP d'un côté, aux États-Unis et à ses multinationales, Dole, Delmonte et Chiquita, a donc tourné en faveur de ces derniers. La question qui se pose maintenant est de savoir si les ACP ne seront pas les sacrifiés de cette guerre de la banane, après l'arbitrage rendu en avril dernier par l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), exigeant que l'UE laisse entrer sans quotas et sans droits de douane les bananes produites par les firmes américaines. Un jugement assorti d'une pénalité de 191 millions de dollars censée réparer les dommages subis par ces trois compagnies, dont les exportations vers le marché européen sont, Convention de Lomé oblige, soumises au paiement de droits de douane.

Le régime privilégié dont bénéficiaient les ACP (garantie de prix et de quotas) se trouve du coup menacé. Aujourd'hui, 857 700 tonnes en provenance de douze pays ACP entrent chaque année sur le marché européen sans payer de droits de douane, ce qui pour l'OMC est inacceptable dans la mesure où tous les pays signataires d'accords commerciaux doivent bénéficier des mêmes avantages.

Jeune Afrique



Bananes biologiques: un marché exigeant

27 000 tonnes, c'était en 1998 le marché mondial des bananes biologiques, c'est-à-dire des variétés cultivées sans aucun apport d'engrais chimique, fongicides ou pesticides et que les consommateurs sont prêts à payer plus cher. Un créneau encore modeste si on le compare aux 11 millions de tonnes du commerce international. Ce segment connaît cependant une forte croissance selon la FAO: + 30 % par an. A l'heure où le marché de la banane est encombré, le biologique pourrait lui donner un second souffle. Les principaux débouchés sont l'Union européenne, (13 000 tonnes en 1998), les États-Unis, mais aussi le Japon et le Canada qui en importent 2 000 tonnes chacun. De nombreux pays se sont déjà lancés dans la course à la banane biologique, distançant nettement les Africains sur ce créneau.

Alors que l'Afrique de l'Ouest et du Centre représentent 60 % de la production et de la consommation de bananes traditionnelles, la République dominicaine et la Colombie caracolent en tête pour les variétés biologiques avec plus de 80 % du volume commercialisé, tandis que la part du continent noir sur ce segment atteint à peine 10 %. Toutefois, les expériences se multiplient, notamment au Ghana, au Cap-Vert et au Cameroun. Dans un premier temps, il s'agit de produire des régimes de bananes biologiques à petite échelle en complément d'autres cultures. Il restera ensuite à régler la délicate question du transport aérien, la banane « bio » étant exclusivement destinée à l'exportation vers une clientèle haut de gamme exigeante. Entre 20 et 25 % des récoltes africaines de bananes pourrissent chaque année, faute de transport et de stockage adaptés.

MFI France

L'éducation en zone rurale

De nombreuses initiatives se sont développées ces dernières années en Afrique sub-saharienne, en particulier dans des villages privés d'écoles, afin d'assurer une éducation de base aux enfants non scolarisés, tout en respectant la parité entre filles et garçons. Des pays comme le Burkina Faso, le Mali et la Guinée ont accueilli de telles expériences en direction de jeunes âgés de 9 à 16 ans, n'ayant jamais fréquenté l'école ou l'ayant quittée prématurément.

Au Mali, où le primaire n'absorbe qu'un tiers des enfants scolarisables, l'ONG *Plan International* a créé en 1992, 84 Centres d'éducation pour le développement (CED) en vue de répondre aux besoins des populations rurales. Au Burkina Faso, ce sont les Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF), et en Guinée les centres NAFA qui offrent une possibilité d'éducation aux jeunes exclus de l'école classique tout en les préparant à une insertion professionnelle.

Les programmes comportent généralement trois années d'enseignement de base (lecture, écriture, calcul, histoire, géographie) et une année de formation technique associée aux activités du village (agriculture, menuiserie, couture, économie domestique, etc.). L'emploi du temps est fixé avec la communauté villageoise pour permettre aux enfants de participer aux travaux des champs. L'enseignement se fait en langue maternelle, sauf pour les centres NAFA qui scolarisent en français.

Ces opérations suscitent beaucoup d'enthousiasme parmi les villageois qui s'investissent dans leur mise en œuvre. Ainsi, les communautés rurales fournissent et équipent les salles de classe. Parfois, ils recrutent et rémunèrent les éducateurs. L'État et les ONG (*Plan International* pour les CED) ou les organisations internationales (*Unicef* pour les CEBNF et les centres NAFA) interviennent dans l'appui financier et technique. Pour un bilan somme toute encourageant puisque 85 à 90 % des enfants des zones d'implantation fréquentent les CED et selon des évaluations réalisées sur le terrain, dans la plupart de ces centres, les niveaux d'acquisition des jeunes étaient bien au-dessus des moyennes nationales.

MFI France



Pesticides périmés: un danger pour l'Afrique

80 ou 100 millions de dollars, c'est la somme qu'il faudrait dépenser pour éliminer les stocks de pesticides périmés encore stockés dans les pays africains. Ces stocks ont déjà coûté 24,4 millions de dollars au cours des dernières années, mais les quantités de produit dangereux encore stockées sont importantes. La FAO les estime à 20000 tonnes. Dans plusieurs pays africains, des barils métalliques remplis de produits hautement toxiques perdent leur contenu, polluent l'environnement et posent un grave problème de santé publique.

MFI France

Herbicides et crédit moins chers grâce à l'annulation de la dette suisse

La Suisse s'est lancée depuis 1991 dans un processus de *désendettement créatif* en annulant la dette d'une douzaine d'États dont six africains. En contrepartie, ceux-ci devaient s'engager à consacrer une partie des fonds libérés à la mise en place d'un fond de lutte contre la pauvreté et de soutien de projets de développement. En Côte d'Ivoire, la Suisse a effacé une ardoise de 144,8 milliards de F CFA représentant les créances garanties par la Confédération helvétique. En retour, Abidjan a reversé 14 % de cette somme, soit 20 milliards de F CFA, à la constitution du *Fonds ivoiro-suisse de développement économique et social* (FISDES). Les deux gouvernements contrôlent ce fonds de façon paritaire et y ont associé des organisations non gouvernementales.

Pour l'heure, cette initiative de *désendettement créatif* œuvre principalement en direction des filières coton, et café-cacao, avec comme priorité de faire baisser les prix des herbicides pour le coton. Ces produits sont en effet contrôlés par un quasi monopole d'importation que les paysans estiment prohibitif. Après avoir financé, à hauteur de 800 millions de F CFA, des achats d'herbicides pour 30 % des coopératives de producteurs, le FISDES est parvenu à faire baisser les prix de 25 %. Prochain objectif: arriver à contrôler 60 % du marché des herbicides coton.

Concernant les filières café et cacao, le FISDES s'est attaqué au coût du crédit pratiqué par les banques pour le financement des récoltes et leur commercialisation. Alors que ces établissements proposent des taux à 18 %, le FISDES prête aux paysans à 11 %. D'où des économies substantielles d'autant plus appréciées que dans le contexte de libéralisation, aucune certitude n'existe sur le prix d'achat des produits. Depuis son lancement, le Fonds a engagé près de 10 milliards de F CFA au profit du développement agricole. Les remboursements sont réguliers et son capital a augmenté. Grâce aux bénéfices engrangés, des formations gratuites sont financées au sein d'ONG ou de coopératives.

Cette expérience de Fonds de contrepartie semble susciter un grand intérêt parmi des bailleurs potentiels comme la Belgique et la Banque mondiale. Un séminaire s'est tenu en juin dernier à Abidjan sur ce thème et d'importants exportateurs ivoiriens se sont même déclarés prêts à soutenir de telles initiatives.

SYFIA France

Décentralisation, pouvoirs locaux et réseaux sociaux

L'APAD (Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement), basée à Mayence en Allemagne, nous livre ici les travaux du colloque organisé sur ce thème, en novembre 1998 à Cotonou, au Bénin. Les débats restitués dans ce bulletin n° 16, s'appuient sur un éventail d'exemples illustrant la diversité des stratégies de décentralisation expérimentées dans différents pays africains.

Ce recueil fourmille d'indications sur les processus en cours, notamment à travers des articles tels que: «*la face cachée de la décentralisation, réseaux clientèle et capital social*», «*décentralisation de la gestion foncière en Côte d'Ivoire, pluralisme des règles, pratiques locales et régulation politique*», «*compétition des acteurs sociaux pour le contrôle du pouvoir et des ressources dans la commune rurale de Zégoua au Mali*», «*organisations professionnelles agricoles et décentralisation, cas des éleveurs de Haute Guinée*», «*décentralisation, réseaux sociaux et privatisation de la violence, une problématique rwandaise?*».

Contact: APAD c/o Pierre-Yves Le Meur, Johannes Gutenberg-Universität, Institut für Ethnologie und Afrikastudien (Forum 6), D 55099 Mainz, Allemagne. Tél. (49) 06131 39 50 54. Fax(49) 06131 39 37 30. Email: apad@mail.uni-mainz.de

L'État en voie de privatisation



Politique africaine (n° 73, mars 1999) consacre un dossier à «*l'État en voie de privatisation*». Privatisation des entreprises publiques, concessions de services publics, développement d'un mercenariat de la sécurité, prise en charge des dépenses sociales par des fondations privées, etc., doit-on interpréter ces processus comme des manifestations du retrait de l'État et de la montée inexorable du Marché et des «*Réseaux*»? Plutôt qu'une perte de souveraineté et une faillite des États, les analyses proposées ici vont dans le sens d'un redéploiement des formes de l'action publique et des modes d'exercice du pouvoir étatique, en un gouvernement indirect.

Karthala, 22-24 bd Aarago, 75013 Paris. Tél. 04 43 31 15 59. Fax: 01 45 35 27 05. Email: karthala@wanadoo.fr

Internet à l'usage des journalistes africains



Publié par l'Institut PANOS, ce guide pratique se propose de répondre à toutes les questions que se posent les journalistes africains sur l'utilisation d'Internet dans leur contexte professionnel. Comment est utilisé Internet en Afrique, où trouver des médias africains sur le Web, comment naviguer sur le réseau sans se perdre ni tomber dans les nombreux pièges qu'il recèle? L'ouvrage s'adresse également à tous les non-initiés que rebute le langage codé d'Internet et leur apporte plein de repères et astuces pour surfer à l'aise sur la toile.

Prix: 50 FF. Existe aussi en version anglaise. Institut PANOS Paris, 10 rue du Mail, 75002 Paris. Tél. (33 1) 40 41 05 50. Fax 40 41 03030. Email: panos.paris@wanadoo.fr

Répertoire d'organismes francophones d'appui au développement



Publié par le réseau IBISCUS, système d'information sur les pays en développement, cet ouvrage de près de 300 pages, vient à point nommé pour tous les concepteurs de projets, animateurs d'ONG, chercheurs, experts, consultants qui travaillent dans le domaine du développement économique et social. Il présente en effet une sélection d'organismes francophones d'Afrique, d'Europe et du Canada, œuvrant en direction des pays du Sud.

Des organismes répertoriés par activités, mais aussi en fonction de la nature et du volume d'informations qu'ils peuvent offrir aux praticiens du développement. Issu d'une étroite collaboration entre les partenaires d'Ibiscus, ce répertoire entend favoriser des synergies entre organismes bailleurs du Nord et institutions d'appui au développement du Sud. Prix: 150 FF. IBISCUS, 1 bis rue du Havre, 75008 Paris. Tél. 33 (0) 1 42 94 24 34. Fax 01 42 94 25 91. Email: ibis@ibiscus.fr. Accès aux banques de données: <http://www.ibiscus.fr>

The first mile of Connectivity

Le premier kilomètre de la connectivité ou les technologies de l'information et de la communication appliquées au développement rural.

Don Richardson (université de Guelph au Canada), coordonateur de l'ouvrage, se veut le porte-parole d'un courant international de réflexion sur l'usage des techniques de communication appliquées au développement rural. Son recueil d'articles traduit en fait l'inquiétude de praticiens de la communication pour le développement, qui constatent qu'aujourd'hui les ingénieurs des télécommunications sont plus préoccupés de connecter au plus vite les «*derniers kilomètres*» séparant les communautés rurales du réseau mondial, que de s'intéresser aux besoins des populations rurales en matière de communication.

Certes, l'accroissement rapide des réseaux de télécommunications et des nouvelles technologies permet de créer de nouveaux circuits de communication entre les populations rurales, leurs organisations, les institutions et les gouvernements. Mais pourquoi ne pas aussi envisager ces technologies comme des outils capables d'améliorer la vie quotidienne de telles populations? Les communautés pourraient tirer un bénéfice de la communication électronique, si on leur expliquait clairement le fonctionnement des outils, leurs avantages, leurs contraintes et leurs limites. Rapprochons donc les experts des télécommunications et les praticiens de la communication pour le développement, dit Don Richardson, afin de mettre en adéquation les besoins des populations et les offres des porteurs de projets.

The first mile of connectivity - Don Richardson. En anglais. Disponible gratuitement sur simple demande à: Communication for Development Group, Extension, Education and Communication Service, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Contact: loyvan.crowder@fao.org

Méthodes et outils de gestion pour les exploitations agricoles

Dossier n° 6. Disponible auprès de l'Inter-Réseaux et du CESAO de Bobo Dioulasso qui en a assuré l'édition.

Cesao, 01 BP 305, Bobo Dioulasso 01, Burkina Faso. Tél. 226 97 23 06 ou 97 08 02.